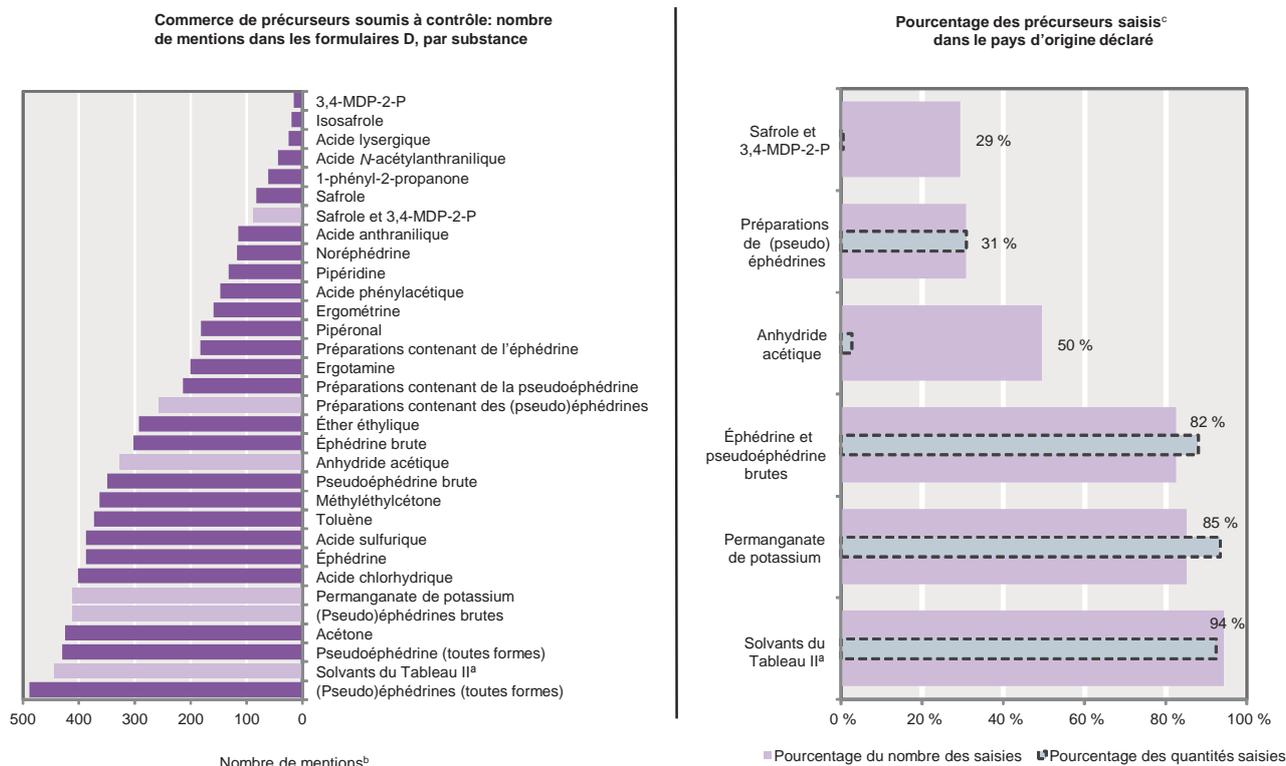


Figure V. Comparaison entre le commerce international licite des précurseurs chimiques et les approvisionnements locaux à des fins illicites, 2009-2013



^a Acétone, éther éthylique, méthyléthylcétone et toluène.

^b Une mention est comptabilisée chaque fois qu'un pays déclare une transaction internationale portant sur la substance considérée. Si un pays fait mention de transactions concernant la même substance sur plusieurs années, chaque mention est comptabilisée séparément. Dans le cas où les données concernant différentes substances sont agrégées (par exemple, éphédrine (brute) en vrac et pseudoéphédrine (brute) en vrac), si un pays fait mention pour une année donnée d'une transaction portant sur au moins une de ces substances, une seule mention est comptabilisée pour cette catégorie.

^c Les pays sont tenus de déclarer chaque année sur le formulaire D les saisies totales de chaque précurseur et d'indiquer en outre la répartition des produits saisis selon la provenance. Le présent diagramme a été établi uniquement sur la base des déclarations contenant des données complètes sur cette répartition. Seules les substances pour lesquelles les données disponibles permettent une analyse significative y apparaissent.

83. Dans toutes les régions sauf en Asie de l'Est et du Sud-Est, en Asie occidentale et en Océanie, il a été signalé que les produits saisis provenaient dans la grande majorité des cas du pays qui en avait déclaré la saisie (voir saisies indiquées dans la colonne "interne" du tableau 2). Les produits saisis en Asie de l'Est et du Sud-Est provenaient surtout de cette région et, dans une moindre mesure, d'une région voisine, l'Asie du Sud, tandis que les saisies opérées en Asie occidentale semblaient provenir de la région, ou, dans une moindre mesure, d'Europe orientale et du Sud-Est. L'Océanie est la seule région où il a été signalé que la majeure partie des produits saisis provenait d'une autre région, à savoir l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

A. Substances utilisées dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine

Substances utilisées dans la fabrication illicite d'amphétamines

84. De nombreux précurseurs pouvant servir à la fabrication illicite d'amphétamines (c'est-à-dire d'amphétamine et de méthamphétamine) font l'objet d'un important négoce international. Pendant la période considérée, les autorités de 43 pays exportateurs ont notifié au moyen du système PEN Online près de 6 400 expéditions de substances inscrites au Tableau I de la Convention de 1988 qui sont des précurseurs de stimulants de type amphétamine, dont un envoi d'APAAN.

Table 2. Saisies de précurseurs chimiques inscrits aux Tableaux I et II, selon la provenance déclarée, 2009-2013

Région du pays déclarant (ayant effectué la saisie)	Provenance déclarée (pourcentage)										Nombre de saisies
	Interne	Afrique	Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes	Asie de l'Est et du Sud-Est	Europe orientale et du Sud-Est	Amérique du Nord	Océanie	Asie du Sud	Europe occidentale et centrale	Asie occidentale	
Afrique	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	3
Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes	99	–	0	0	–	0	–	0	–	–	1 196
Amérique du Nord	100	–	–	–	–	–	–	–	–	–	193
Asie de l'Est et du Sud-Est	4	–	4	56	–	–	–	36	–	–	75
Asie du Sud	100	–	–	–	–	–	–	–	–	–	54
Asie occidentale	–	–	–	4	22	–	–	–	–	75	213
Europe occidentale et centrale	88	–	0	1	1	2	–	3	4	1	693
Europe orientale et du Sud-Est	69	0	–	0	23	0	–	0	6	2	1 555
Océanie	24	1	0	44	0	17	0	2	10	1	3 112

Notes: Seules les déclarations indiquant systématiquement la répartition des saisies ont été prises en considération. Étant donné que diverses substances sont traitées globalement, les pourcentages sont fondés sur le nombre de saisies et non sur les quantités totales saisies. Un tiret (–) signifie que la quantité est nulle, tandis qu'une petite valeur positive peut correspondre à 0 % (car les pourcentages sont arrondis).

^a Données insuffisantes.

1. Éphédrine et pseudoéphédrine

Commerce licite

85. Au cours de la période considérée, les pays exportateurs ont envoyé par l'intermédiaire du système PEN Online plus de 5 000 notifications préalables à l'exportation d'éphédrine et de pseudoéphédrine, en vrac et sous forme de préparations pharmaceutiques. Ces notifications portaient sur des envois représentant au total plus de 1 030 tonnes de pseudoéphédrine et 130 tonnes d'éphédrine. Ces envois provenaient de 41 États et territoires exportateurs et étaient destinés à 161 États et territoires importateurs.

86. Alors que pendant longtemps, très peu de tentatives de détournement du commerce international licite ont été constatées, un certain nombre de cas enregistrés au cours de la période considérée indiquent que les trafiquants tentent toujours de s'approvisionner en éphédrines sur les circuits commerciaux licites.

87. Plusieurs de ces envois provenaient d'Inde. Par exemple, un envoi de 30 kg de pseudoéphédrine devait être exporté vers le Honduras alors que ce pays interdit l'importation de cette substance depuis janvier 2009. Après avoir adressé une objection au moyen du système PEN Online, le Honduras a reçu de l'Inde tous les documents voulus pour faciliter son enquête.

88. Dans un cas similaire, le Zimbabwe a fait objection par l'intermédiaire de PEN Online à un envoi de 75 kg de pseudoéphédrine provenant d'Inde. L'enquête menée au Zimbabwe a confirmé que l'importateur n'avait pas demandé l'autorisation d'importer cette substance et n'était pas autorisé à en faire le commerce. L'acheminement d'un autre envoi en provenance de l'Inde (150 kg d'éphédrine destinée à l'Ouganda) n'a pas été autorisé, les autorités ougandaises ayant déterminé qu'aucune autorisation d'importation n'avait été demandée ni délivrée. Dans les deux cas, l'Inde a fourni aux autorités zimbabwéennes et ougandaises les documents voulus pour faciliter leurs enquêtes. **L'OICS rappelle aux autorités compétentes qu'elles doivent être conscientes du fait que**

les trafiquants peuvent usurper les noms d'entreprises légitimes pour se procurer des substances destinées à la fabrication illicite de drogues.

89. La République démocratique du Congo a également reçu une notification préalable à l'exportation d'un envoi de 100 kg d'éphédrine provenant d'Inde. Comme il s'agissait d'une société qui, à sa connaissance, n'avait jusqu'alors jamais importé de précurseurs chimiques, l'OIICS a demandé aux services locaux de détection et de répression de confirmer qu'elle était légitime et que sa commande l'était aussi. Selon la Police congolaise, l'adresse donnée était celle d'un entrepôt où aucun produit pharmaceutique n'était fabriqué. L'enquête se poursuit.

90. Ces dernières années, l'Égypte est devenue un acteur important du commerce de préparations pharmaceutiques, principalement à destination de pays d'Afrique, mais aussi d'Asie occidentale. En janvier 2014, elle a envoyé une notification préalable à l'exportation vers l'Iraq de deux envois de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine pour un poids de 311 kg. Les autorités irakiennes ont demandé que les envois soient arrêtés car aucune autorisation d'importation n'avait été délivrée à la société destinataire.

91. Un envoi de 84 kg de pseudoéphédrine sous forme de préparation pharmaceutique provenant de Belgique et destiné au Koweït a également été jugé suspect. Les autorités koweïtiennes ont informé l'OIICS que la société importatrice n'avait pas commandé cette substance. Depuis que l'Union européenne utilise le système PEN Online pour envoyer des notifications préalables à l'exportation de préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine ou de la pseudoéphédrine, les pays importateurs arrêtent par l'intermédiaire du système un nombre croissant d'envois effectués sans autorisation d'importation.

92. La Suisse a envoyé une notification préalable à l'exportation de 125 kg de pseudoéphédrine vers le Paraguay. Après avoir fait objection à cet envoi par l'intermédiaire de PEN Online, les autorités paraguayennes compétentes ont informé l'OIICS que la société concernée était immatriculée mais qu'elle n'était pas autorisée à utiliser la substance en question. L'envoi a donc été arrêté.

93. En mai 2014, une société exportatrice canadienne a demandé l'autorisation d'exporter de l'éphédrine vers l'Espagne. Les autorités canadiennes ont demandé à l'OIICS de les aider à contacter l'Espagne pour vérifier la légitimité de la commande. Les autorités espagnoles ont fait savoir que la société importatrice avait des liens avec une autre société qui avait fait l'objet de poursuites en 2011 en raison de son implication dans des activités illicites consistant à importer de Chine et du Canada de l'éphédrine destinée à être réexpédiée au Maroc à une société inconnue qui était censée, en vue de la

réexporter vers les Amériques, réemballer la substance, apposer de fausses étiquettes sur les conteneurs et faire une fausse déclaration en douane. Les autorités des deux pays poursuivent leurs enquêtes.

94. Le Viet Nam a demandé l'arrêt d'un envoi de 500 kg de chlorhydrate de pseudoéphédrine en provenance de Singapour. La notification demandant l'arrêt de cet envoi a été envoyée par l'intermédiaire du système PEN Online.

Trafic

95. Parmi les différents précurseurs, les éphédrines sont sans doute ceux qui sont le plus fréquemment saisis: au cours de la période 2004-2013, des saisies d'éphédrine ou de pseudoéphédrine (en vrac (à l'état brut) ou sous forme de préparation pharmaceutique) ont eu lieu dans 78 États et territoires, dont 55 ont effectué au moins une saisie entre 2004 et 2008 et 71 en ont effectué au moins une depuis 2009. Parmi ces derniers, 18 ont effectué pour la première fois de telles saisies en 2009 ou ultérieurement. La plupart des pays qui ont déclaré des saisies de pseudoéphédrine ont également signalé des saisies d'éphédrine. D'autre part, il n'était pas inhabituel que des pays déclarent avoir saisi de l'éphédrine mais pas de la pseudoéphédrine (voir fig. VI). Cependant, il n'était pas impossible que cette dernière observation traduise simplement une tendance à qualifier indifféremment de saisies d'éphédrine les saisies de l'une ou l'autre substance.

96. S'agissant des saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine, tant le nombre de pays en ayant signalé que les quantités en cause ont culminé en 2009 (voir fig. VII), alors que des opérations internationales spéciales ciblaient ces substances; depuis, elles sont toutefois restées nettement plus faibles.

97. L'Amérique du Nord et l'Asie de l'Est et du Sud-Est ont longtemps été les principales régions concernées par les saisies d'éphédrine. Au cours de la période 2004-2008, 90 % des saisies mondiales d'éphédrine et de pseudoéphédrine en vrac (à l'état brut) ont été effectuées dans ces deux régions, l'Amérique du Nord représentant à elle seule plus des deux tiers du total. Pendant la période 2009-2013, les saisies d'éphédrines en vrac (à l'état brut) ont été plus dispersées, celles effectuées en dehors de ces deux régions ayant représenté environ 40 % du volume total. En termes relatifs, depuis 2009, les saisies d'éphédrines en vrac se sont légèrement déplacées d'Amérique du Nord vers les régions voisines (Amérique centrale et Caraïbes et Amérique du Sud) et ont augmenté dans d'autres régions qui n'étaient pas auparavant très touchées par la fabrication ou l'usage illicites de méthamphétamine, dont l'Asie du Sud et l'Asie occidentale. Néanmoins, au cours de la période 2009-2013, les saisies d'éphédrines en vrac effectuées en Amérique du Nord représentaient encore plus du tiers du total.

Figure VI. Nombre d'États et territoires où des saisies d'éphédrines ont été signalées, 2004-2013

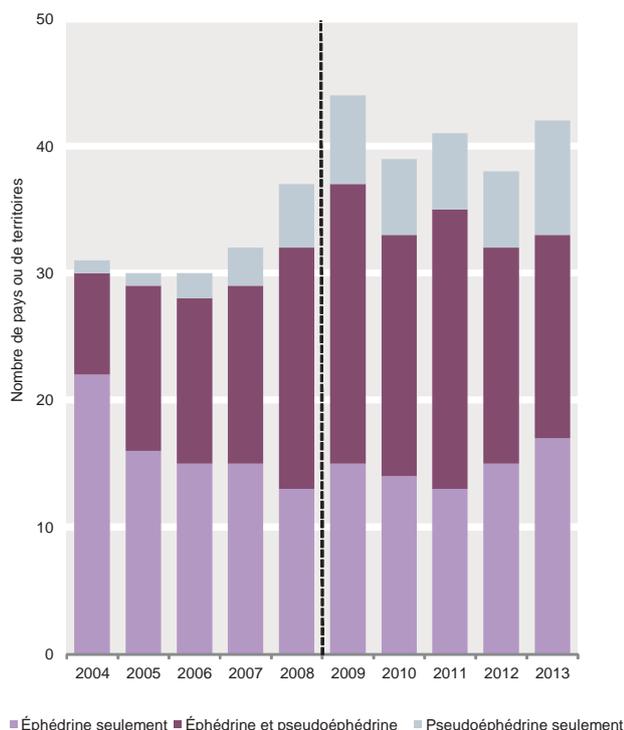
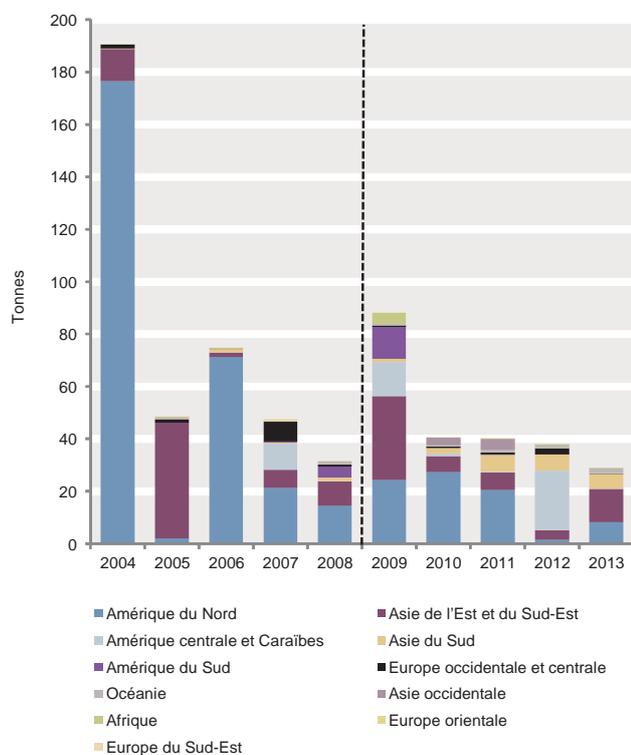


Figure VII. Saisies mondiales d'éphédrine et de pseudoéphédrine en vrac (brut), par région, 2004-2013



98. L'éphédrine et la pseudoéphédrine sont aussi couramment saisies sous la forme de préparations pharmaceutiques. En moyenne, les quantités²⁷ qu'ont représentées les saisies de préparations contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine déclarées chaque année au cours de la période 2009-2013 ont dépassé de plus de cinq fois les chiffres de la période 2006-2008²⁸.

99. Il semblerait que depuis 2009, l'approvisionnement en éphédrines à des fins illicites, que ce soit sous forme de préparations ou de substance en vrac, soit de plus en plus assuré par des sources locales plutôt que par des sources étrangères; au cours de la période 2009-2013, la proportion des saisies qui, d'après les indications fournies par les pays déclarants, concernaient des produits provenant de leur propre territoire a augmenté par rapport aux années précédentes, pour atteindre 31 % dans le cas des préparations (contre 10 % avant 2009) et 88 % dans le cas des substances en vrac (contre 75 % pendant la période 2004-2008). Cela montre peut-être que la lutte contre les détournements transfrontaliers est plus efficace.

100. Quoi qu'il en soit, les données disponibles donnent à penser que les activités visant à se procurer à des fins illicites des préparations contenant de l'éphédrine continuent de revêtir un caractère international plus marqué que celles visant à se procurer des matières en vrac (voir fig. VIII); il a été établi que plus des deux tiers (en quantité) des préparations saisies au cours de la période 2009-2013 provenaient d'un pays autre que le pays déclarant. Néanmoins, même ces saisies font apparaître un repli géographique, en l'occurrence le passage de l'échelle interrégionale à l'échelle intrarégionale. Lorsqu'on considère le poids total des saisies, avant 2009, celles-ci étaient constituées en majeure partie par des préparations provenant d'une autre région (en particulier, les produits saisis en Océanie provenaient de l'Asie de l'Est et du Sud-Est), alors qu'au cours de la période 2009-2013, la plus grande partie des produits saisis qui provenaient d'un autre pays avaient été obtenus dans la même région (notamment dans le cadre de transactions entre différents pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est).

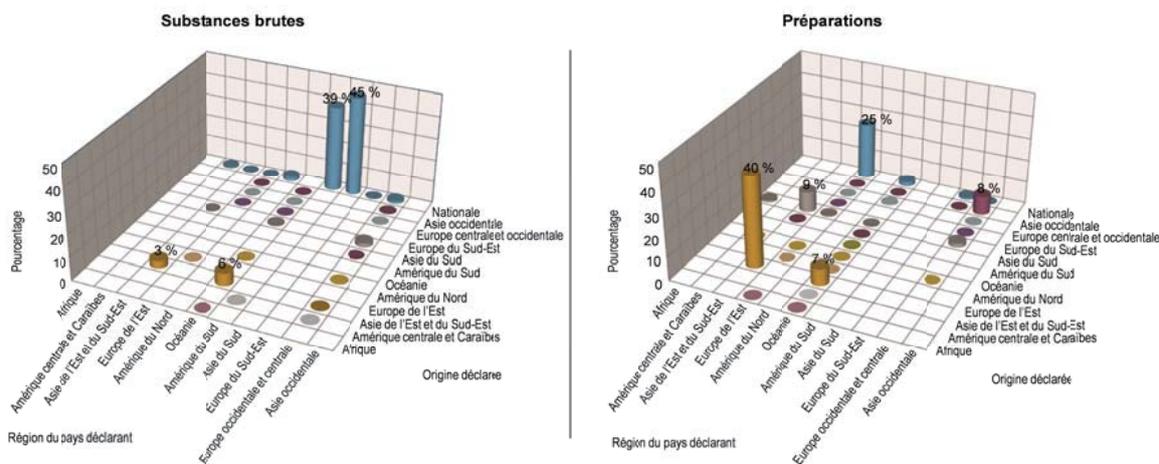
²⁷ Seules ont été prises en considération les saisies pour lesquelles des informations permettant des conversions en poids étaient disponibles.

²⁸ La collecte de données sur les saisies de préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine n'a commencé qu'à partir du cycle de déclaration de 2006, conformément à la résolution 49/3 de la Commission des stupéfiants.

101. En 2013, 33 États et territoires ont déclaré des saisies d'éphédrine sur le formulaire D, dont 21 ont signalé des saisies d'éphédrine en vrac et 17 des saisies de préparations contenant de l'éphédrine. Des saisies de pseudoéphédrine ont été déclarées par 25 États et territoires, dont 15 ont signalé des saisies de pseudoéphédrine en vrac et 14 des saisies de préparations contenant de la pseudoéphédrine.

102. Les saisies mondiales d'éphédrine et de pseudoéphédrine se sont élevées à 43 tonnes, auxquelles il faut ajouter 1 million de comprimés dont le contenu net n'était pas connu. Des saisies s'élevant à 1 tonne ou plus ont été signalées par sept États: Australie, Chine, États-Unis, Inde, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Ukraine.

Figure VIII. Répartition des saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine (2009-2013) entre les régions des pays déclarants et selon la provenance des produits (lorsque celle-ci est indiquée), substances (brutes) en vrac et préparations



103. La Chine a déclaré que 11 tonnes d'éphédrine en vrac (brute), 5,7 tonnes de préparations contenant de l'éphédrine et 908 kg de pseudoéphédrine en vrac (brute) avaient été saisis en 2013. En décembre 2013, les autorités chinoises ont lancé dans la localité de Boshe, à Lufeng (province de Guangdong), une opération de grande envergure qui a permis de saisir plus de 3 tonnes de méthamphétamine et environ 100 tonnes de produits chimiques dont la nature n'a pas été révélée. Il a été établi que la matière première utilisée pour la fabrication d'éphédrine était le 2-bromopropiophénone, substance qui était placée sous contrôle national depuis le 12 mai 2014.

a abouti à la saisie des 223 kg restants. Le Nigéria a également signalé la saisie de nouveaux laboratoires de fabrication illicite de méthamphétamine en 2014, ce qui porte à sept le nombre total connu de laboratoires illicites et d'installations apparentées qui ont été démantelés dans le pays.

104. Agissant sur une dénonciation, les autorités philippines ont saisi des sacs en plastique non marqués contenant près de 250 kg d'éphédrine dans un véhicule à Parañaque. On ne connaît pas l'origine de cette substance ni son point de détournement.

106. En 2013, l'OICS a reçu d'une société de Guinée-Bissau plusieurs lettres dans lesquelles celle-ci essayait de faire passer ses besoins annuels légitimes en pseudoéphédrine de zéro à 6 000 kg. Des enquêtes ultérieures ont confirmé que cette société était immatriculée mais qu'aucun besoin légitime en pseudoéphédrine n'existait dans le pays et qu'aucune autorisation d'importation n'avait été délivrée à la société en question. L'OICS a signalé le problème aux principaux exportateurs de pseudoéphédrine (la Chine et l'Inde) et leur a demandé de ne pas exporter cette substance sans s'être assurés de la légitimité de la commande. Une saisie ultérieure de 300 kg de pseudoéphédrine effectuée en Lettonie en mars 2014 présentait également un lien avec cette société de Guinée-Bissau. Les autorités lettones ont ouvert une enquête officielle et ont fourni des informations préliminaires à l'OICS. Une alerte a été lancée dans le cadre du projet "Prism" pour porter cette situation à la connaissance de tous les participants.

105. Les détournements ou tentatives de détournement d'éphédrine impliquant des sociétés d'Afrique de l'Ouest ont augmenté au cours de la période considérée. Depuis novembre 2013, trois incidents de ce genre survenus au Nigéria ont été signalés au moyen du système PICS. En particulier, en septembre 2014, 250 kg de chlorhydrate d'éphédrine ont été légitimement importés d'Inde au Nigéria par une société dont le propriétaire a réussi à en détourner 27 kg et a tenté de vendre un autre lot de 25 kg à un acheteur potentiel. L'enquête

107. En janvier 2014, les autorités du Royaume-Uni ont suspendu un envoi de 250 kg de chlorhydrate d'éphédrine à la demande des autorités libériennes compétentes. Les enquêtes se poursuivaient au sujet d'un autre incident, à savoir la

disparition d'un fût de 25 kg d'éphédrine dans un envoi du Danemark au Ghana.

108. L'éphédrine faisant l'objet de tentatives de détournement en Afrique peut être destinée non seulement à la fabrication illicite de méthamphétamine mais aussi à la vente sur les marchés illicites de médicaments. La Côte d'Ivoire a déclaré sur le formulaire D la saisie d'environ 1,3 kg de préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine qui étaient vendues par des marchands ambulants sans que leur mise sur le marché ait été autorisée. Ces préparations seraient introduites en contrebande sur le territoire ivoirien par voie terrestre à partir d'autres pays de la sous-région.

109. L'incertitude demeure en ce qui concerne les précurseurs de stimulants de type amphétamine en République islamique d'Iran, les informations fournies à l'OICS étant insuffisantes pour évaluer la situation. Bien que l'OICS se soit inquiété du fait que les évaluations des besoins légitimes annuels étaient relativement élevées, les chiffres sont restés inchangés depuis 2010. Par ailleurs, l'usage, le trafic et la fabrication illicites de méthamphétamine restaient importants dans le pays. En 2013, les autorités iraniennes ont démantelé 445 petits laboratoires et saisi près de 3,7 tonnes de méthamphétamine, ce qui représente dans les deux cas une augmentation par rapport à 2012. Il ressort d'analyses chimiques réalisées en collaboration avec la République islamique d'Iran que l'éphédrine ou la pseudoéphédrine sont généralement utilisées comme matières premières pour la fabrication illicite de méthamphétamine dans ce pays²⁹.

110. Le fait que les trafiquants en Asie du Sud-Est continuent d'avoir accès à des préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine est attesté par les saisies de ces préparations. Par exemple, le Myanmar a déclaré dans le formulaire D avoir saisi plus de 3,5 tonnes de préparations contenant de la pseudoéphédrine et plus de 130 kg de préparations contenant de l'éphédrine qui provenaient, semble-t-il, d'Inde et de Thaïlande. La Thaïlande a déclaré avoir saisi dans le district de Mae Sot de la province de Tak, qui est limitrophe du Myanmar, près de 300 000 comprimés de pseudoéphédrine dissimulés dans des véhicules. Tous ces comprimés auraient été envoyés de Turquie, comme cela avait déjà été le cas lors du cycle de déclaration de 2012, au cours duquel la saisie d'une quantité similaire de comprimés provenant de ce pays avait été signalée. Toutefois, les saisies globales ont baissé pour la troisième année consécutive en 2013 (un peu moins de 300 000 comprimés saisis contre plus de 58 millions en 2010), peut-être parce que les contrôles internes ont été renforcés après que d'importantes irrégularités

eurent été signalées dans le rapport de 2012 sur les précurseurs.

111. Hong Kong (Chine) a déclaré avoir saisi 27 kg de préparations pharmaceutiques et près de 660 000 comprimés contenant de la pseudoéphédrine, ainsi que des quantités similaires (en poids) d'éphédrine et de pseudoéphédrine en vrac (à l'état brut). Les saisies déclarées d'éphédrine et de pseudoéphédrine en vrac (sous forme de matières premières) ont été effectuées, pour beaucoup d'entre elles, lors d'envois par fret aérien, destinés pour la plupart à l'Australie; certains de ces envois transitaient par Hong Kong (Chine), d'autres lieux en Chine ou l'Inde; un envoi était destiné à la Malaisie et un autre à la Nouvelle-Zélande. Par ailleurs, des préparations pharmaceutiques ont été saisies dans les bagages de passagers à l'arrivée de vols qui, souvent, étaient partis de Doha ou y avaient fait escale; en outre, des préparations contenant de la pseudoéphédrine ont été saisies à trois reprises dans les bagages de passagers à des points de contrôle lors de déplacements entre Hong Kong (Chine) et d'autres endroits en Chine.

112. L'Allemagne a déclaré la saisie en 2013 d'un envoi de comprimés d'éphédrine par fret aérien à son arrivée du Pakistan; de même, les autorités du Royaume-Uni ont déclaré avoir saisi des préparations contenant de la pseudoéphédrine en provenance du Pakistan.

113. Les autorités néo-zélandaises ont signalé une augmentation importante, par rapport aux années précédentes, des saisies de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine. Le trafic de ces préparations, principalement sous la forme de ContacNT, continuait de se faire principalement à partir de la Chine, en utilisant des adresses de destination présentées de façon mensongère comme étant celles de sociétés néo-zélandaises légitimes. Les importations en grandes quantités sont de plus en plus fréquentes et les trafiquants n'ont apparemment aucune difficulté à se procurer ces produits, comme en témoigne l'absence de baisse perceptible de l'offre de méthamphétamine. Les autorités néo-zélandaises considèrent qu'il y a un grand risque pour le pays que l'océan Pacifique soit utilisé par des groupes criminels organisés pour acheminer des drogues illicites et leurs précurseurs. Il semblerait que les autres produits chimiques et réactifs nécessaires à la fabrication illicite de méthamphétamine soient obtenus dans le pays au moyen de diverses méthodes de détournement, y compris le vol.

114. Bien que la présence de méthamphétamine ait été constatée sur les marchés illicites de la drogue dans plusieurs pays européens, la République tchèque demeure le principal centre de fabrication illicite de la région. Les autorités tchèques ont signalé le démantèlement de 261 laboratoires de fabrication illicite de méthamphétamine en 2013. Il s'agissait

²⁹ Ali Reza Khajeamiri *et al.*, "Determination of impurities in illicit methamphetamine samples seized in Iran", *Forensic Science International*, vol. 217, n° 1 à 3 (avril 2013), p. 204 à 206.

pour la plupart d'entre eux de petits laboratoires pouvant produire jusqu'à 50 grammes de méthamphétamine à la fois. On suppose que les produits chimiques présents dans ces laboratoires, notamment des produits non placés sous contrôle comme le phosphore rouge, l'iode, l'acide iodhydrique, l'acide formique, ainsi que des substances du Tableau II telles que l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique et le toluène, avaient tous été obtenus sur le marché intérieur.

115. Les autorités douanières tchèques ont déclaré avoir saisi en 2013, lors de 70 interventions, près de 115 000 comprimés contenant de la pseudoéphédrine qui étaient introduits en contrebande dans le pays par voie terrestre depuis la Pologne afin d'être utilisés dans de petits laboratoires fabriquant de la méthamphétamine destinée à l'exportation (appelée localement "crystal"). L'éphédrine et la pseudoéphédrine sont utilisées depuis de nombreuses années pour fabriquer illicitement de la méthamphétamine qui est destinée à la consommation intérieure et qui alimente aussi un trafic transfrontalier vers l'Allemagne, l'Autriche et la Slovaquie. Les autorités tchèques constatent une augmentation importante du degré de raffinement technique et de la capacité des laboratoires clandestins de méthamphétamine, lesquels sont souvent gérés par des groupes criminels organisés vietnamiens. Auparavant, le chlorhydrate de pseudoéphédrine était principalement obtenu à partir de préparations pharmaceutiques disponibles localement, mais en 2009, la législation a été modifiée de manière à limiter à 900 milligrammes (mg) les quantités pouvant être achetées en une seule fois, ce qui a entraîné une réduction notable de l'utilisation détournée de ces préparations. Actuellement, la plupart des substances sont introduites dans le pays à partir de l'étranger, essentiellement à partir de l'Allemagne, la Pologne et la Slovaquie, et occasionnellement à partir de la Bulgarie et de la Turquie. Les autorités bulgares ont signalé par l'entremise du système PICS plusieurs incidents de ce genre mettant en jeu des préparations pharmaceutiques, lesquelles provenaient souvent de Turquie. Dans certains cas, les comprimés étaient retirés de leur emballage d'origine et acheminés clandestinement en vrac dans des sacs en nylon. Contrairement aux produits tchèques, les préparations pharmaceutiques introduites illégalement en République tchèque contiennent souvent plus de 30 mg (et jusqu'à 120 mg) de chlorhydrate de pseudoéphédrine par unité de prise (comprimé).

116. En 2013, des cas de fabrication illicite de méthamphétamine ont également été enregistrés en Allemagne et en Bulgarie. La Bulgarie a déclaré avoir démantelé 35 laboratoires de méthamphétamine qui, bien souvent, avaient été découverts dans des locaux privés et fabriquaient de la méthamphétamine destinée à être distribuée localement. Les autorités allemandes ont démantelé cinq laboratoires qui fabriquaient à petite échelle de la

méthamphétamine à partir de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine, ce qui est moins que les années précédentes. Ces laboratoires étaient situés dans les États fédérés limitrophes de la République tchèque, dans le sud-est de l'Allemagne. Les préparations pharmaceutiques étaient obtenues dans des pharmacies en Allemagne.

2. Noréphédrine et éphédra

Commerce licite

117. Le commerce international de noréphédrine, substance pouvant servir à la fabrication illicite d'amphétamine, est peu développé par rapport à celui d'autres précurseurs. Au cours de la période considérée, 10 pays exportateurs ont envoyé à 29 pays importateurs des notifications préalables à l'exportation portant sur une quantité totale de 52 tonnes de noréphédrine. L'éphédra est la source naturelle de l'éphédrine provenant aussi bien de la fabrication légitime que des laboratoires clandestins. À plusieurs reprises, l'OIICS a attiré l'attention des pays sur le risque d'utilisation illicite de l'éphédra et leur a conseillé de rester vigilants à cet égard, mais comme cette plante n'est pas placée sous contrôle international, il n'y a aucune obligation de notifier préalablement les exportations d'éphédra ou de produits à base d'éphédra.

Trafic

118. La présence de noréphédrine et d'éphédra a déjà été constatée dans des laboratoires illicites de fabrication de drogues, mais il s'agit de cas inhabituels qui ne représentent qu'une toute petite partie des substances découvertes dans ces laboratoires.

119. Les saisies de noréphédrine, bien qu'elles soient toujours faibles et restent limitées à un petit nombre de pays par rapport aux saisies d'autres précurseurs utilisés pour la fabrication d'amphétamines, sont apparemment devenues plus fréquentes au cours de la décennie écoulée. Pendant la période 2004-2013, des saisies de noréphédrine ont eu lieu dans 17 États et territoires, dont 7 seulement avaient effectué de telles saisies avant 2009. En 2013, seulement 2 pays (l'Australie et l'Ukraine) ont déclaré des saisies de noréphédrine, et les quantités en cause ne dépassaient pas 1 kg.

120. Les dernières saisies d'éphédra déclarées sur le formulaire D remontent à 2011. Toutefois, les autorités chinoises ont signalé que la situation en ce qui concerne l'éphédra n'avait cessé de se dégrader malgré le renforcement de la réglementation applicable à cette plante, qui avait eu pour effet d'ériger en infraction pénale le fait de la récolter ou de l'acheter pour fabriquer de la drogue³⁰.

³⁰ *Annual Report on Drug Control in China*, Commission nationale de contrôle des stupéfiants, Chine, 2014, p. 53.

3. Phényl-1 propanone-2 et acide phénylacétique

121. Le P-2-P est un précurseur immédiat utilisé dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine et peut lui-même être synthétisé à partir de l'acide phénylacétique. Des esters de l'acide phénylacétique non inscrits aux tableaux ainsi que d'autres "précurseurs" peuvent être utilisés à la place du P-2-P et de l'acide phénylacétique dans la fabrication illicite (voir annexe IV).

Commerce licite

122. Le commerce international de P-2-P est limité: les trois quarts des pays ont indiqué qu'ils n'avaient pas besoin de cette substance ou qu'ils en avaient interdit l'importation. Au cours de la période considérée, sept pays exportateurs ont envoyé à 12 pays importateurs, par l'intermédiaire du système PEN Online, des notifications préalables annonçant 24 exportations prévues de P-2-P s'élevant à quelque 34 000 litres. En revanche, le commerce licite d'acide phénylacétique, un précurseur immédiat du P-2-P, concerne beaucoup plus de pays et porte sur des quantités beaucoup plus importantes. Au cours de la période considérée, 12 pays exportateurs ont envoyé à 43 pays importateurs, par l'intermédiaire du système PEN Online, des notifications préalables annonçant 480 exportations prévues d'acide phénylacétique représentant 1 000 tonnes.

123. Un envoi prévu portant sur une quantité importante de P-2-P (9 850 litres) d'Inde vers la République arabe syrienne a été arrêté par les autorités indiennes à la demande – présentée par l'intermédiaire de PEN Online – des autorités du pays importateur.

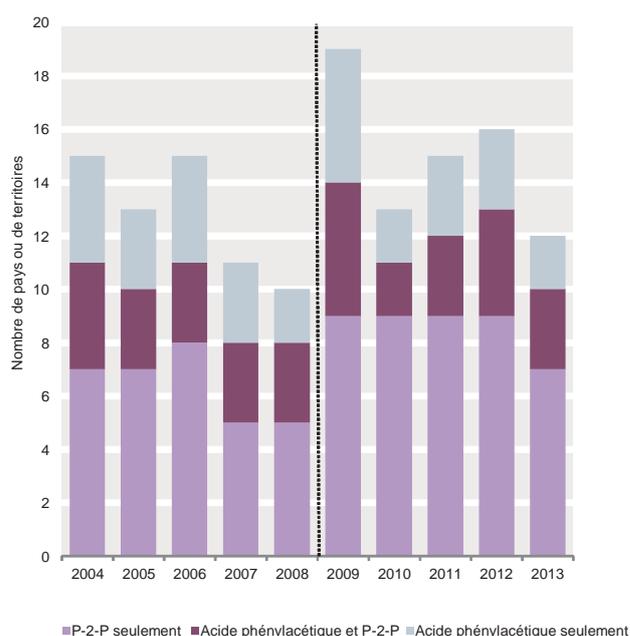
Trafic

124. Dans certaines parties du monde, les méthodes faisant appel au P-2-P comme matière première principale pour la fabrication illicite de méthamphétamine ont presque entièrement remplacé celles fondées sur l'utilisation d'éphédrines. En outre, le P-2-P est utilisé depuis longtemps en Europe pour la fabrication d'amphétamines. Le P-2-P est lui-même de plus en plus souvent synthétisé à partir d'acide phénylacétique (qui est également une substance du Tableau I) et de divers produits chimiques non placés sous contrôle, notamment les esters de l'acide phénylacétique et l'APAAN (voir par. 144 à 155).

125. Toutefois, les saisies de P-2-P et d'acide phénylacétique restent moins fréquentes que les saisies d'éphédrines. En tout, 35 États et territoires ont effectué des saisies d'acide phénylacétique ou de P-2-P au cours de la période 2004-2013, dont 28 en ont effectué au moins une au cours de la période 2009-2013. Sept d'entre eux³¹ ont effectué leur première saisie en 2009 ou après.

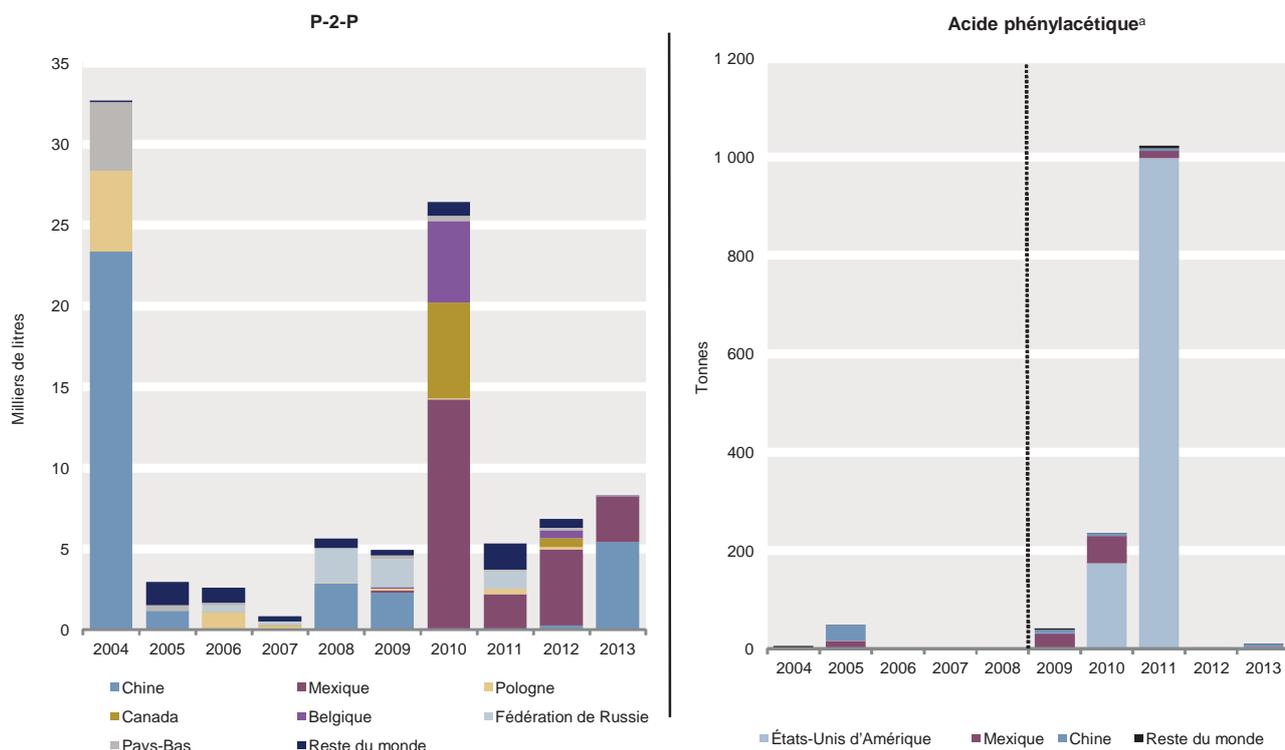
126. Au cours de la période 2004-2013, 93 % des quantités totales de P-2-P saisies l'ont été dans sept pays (Chine, Mexique, Pologne, Canada, Belgique, Fédération de Russie et Pays-Bas, dans cet ordre). S'agissant de l'acide phénylacétique, bien que cette substance fasse l'objet d'un commerce licite plus important, les saisies ont été encore plus localisées que celles de P-2-P, 99 % d'entre elles ayant été effectuées dans trois pays (les États-Unis, suivis par le Mexique et la Chine) au cours de la même période.

Figure IX. Nombre d'États et territoires où des saisies d'acide phénylacétique et de phényl-1 propanone-2 (P-2-P) ont été enregistrées, 2004-2013



³¹ Équateur, Guatemala, Nicaragua, Philippines, République arabe syrienne, République dominicaine et Serbie.

Figure X. Saisies mondiales de phényl-1 propanone-2 (P-2-P) et d'acide phénylacétique, 2004-2013



^a Les saisies d'acide phénylacétique peuvent inclure les sels et esters de acide phénylacétique.

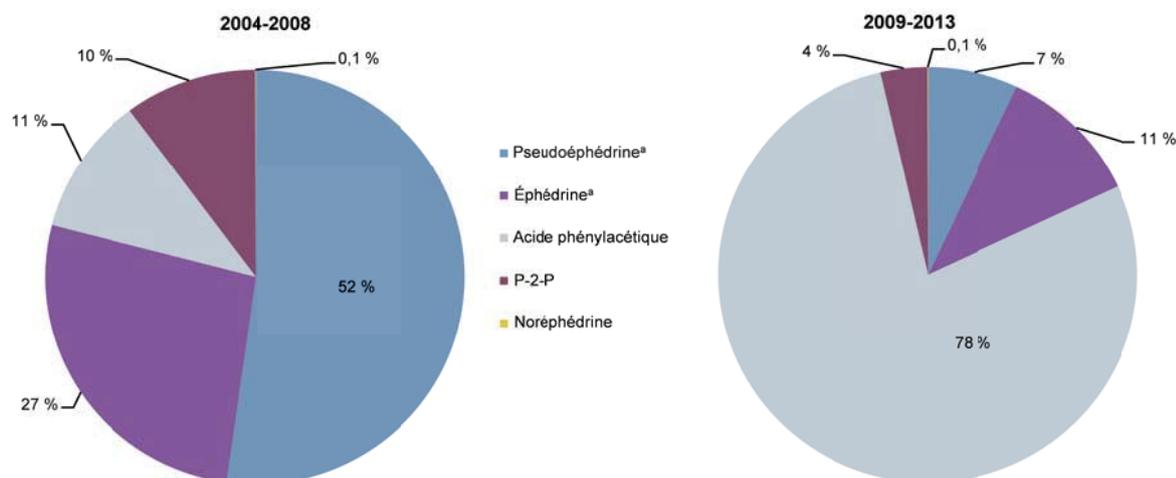
127. Les saisies ont été particulièrement élevées vers 2010-2011, conséquence directe de l'attention accrue accordée à l'acide phénylacétique et à ses dérivés dans le cadre de l'Opération sur l'acide phénylacétique et ses dérivés (Opération PAAD)³². En particulier, la quantité d'acide phénylacétique saisie au cours de la période 2009-2011 représente près des trois quarts de la quantité totale de précurseurs placés sous contrôle et utilisés pour la fabrication d'amphétamines qui a été saisie au cours de la période 2009-2013. Cela corrobore les résultats d'analyses criminalistiques d'échantillons de méthamphétamine saisis aux États-Unis, qui attestent depuis longtemps l'utilisation de méthodes fondées sur le P-2-P.

128. Dix États et territoires ont signalé des saisies de P-2-P sur le formulaire D en 2013 et cinq ont signalé des saisies d'acide phénylacétique. La Chine et le Mexique sont les deux pays où les saisies de ces deux substances ont été, et de

loin, les plus importantes. Après plusieurs années au cours desquelles elle n'avait procédé à aucune saisie de P-2-P ou n'en avait saisi que quelques centaines de litres, la Chine a signalé en avoir saisi près de 5 500 litres en 2013, ainsi que plus de 6,5 tonnes d'acide phénylacétique. Le Mexique a déclaré avoir saisi 2 800 litres de P-2-P et 3 320 kg d'acide phénylacétique. Viennent ensuite les saisies d'acide phénylacétique déclarées par la Bulgarie (97 kg) et le Myanmar (95 kg). Aucun autre pays n'a déclaré des saisies supérieures à 50 litres de P-2-P ou à 50 kg d'acide phénylacétique. L'importante saisie de P-2-P effectuée en Chine était liée à une enquête qui a dévoilé une tentative d'acheminement de P-2-P vers l'Espagne.

129. Aux États-Unis, dont l'important marché de la méthamphétamine est en grande partie approvisionné par un trafic transfrontalier à partir du Mexique, les données provenant du profilage des drogues ont révélé que depuis 2010 environ, la plus grande partie de la méthamphétamine saisie dans le pays était fabriquée à l'aide de méthodes faisant appel au P-2-P. À la mi-2014, plus de 95 % de la méthamphétamine saisie aux États-Unis était fabriquée à l'aide de ces méthodes.

³² Voir *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2011 sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.12.XI.4).

Figure XI. Répartition des précurseurs d'amphétamines saisis, 2004-2008 et 2009-2013

Note: Afin que des comparaisons valables entre les parts des différentes substances puissent être effectuées, les quantités sont considérées comme équivalentes lorsqu'elles permettent de produire la même quantité approximative d'amphétamine ou de méthamphétamine.

^a Substance en vrac et préparations.

130. Bien que l'utilisation de méthodes fondées sur l'utilisation du P-2-P pour la fabrication illicite d'amphétamines n'ait jusqu'à maintenant été largement confirmée qu'en Amérique du Nord, en Amérique centrale et en Europe, des indices d'éventuelles activités ou tentatives de fabrication à partir de P-2-P en dehors de ces régions sont apparus récemment.

131. En Chine, la saisie d'acide phénylacétique opérée en 2013 était liée à l'arrestation d'un suspect qui installait un laboratoire clandestin. En Inde, plus de 20 litres de P-2-P ont été saisis dans un laboratoire clandestin en mars 2014. Dans le cadre d'une autre affaire en Inde, près de 60 litres de P-2-P (ainsi que d'autres produits chimiques) ont été saisis en mai 2014, en même temps que 3,35 kg de méthamphétamine. Cependant, les saisies de P-2-P effectuées en Inde venaient en plus et non à la place des saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine. Durant les sept premiers mois de 2014, l'Inde a détruit cinq installations de fabrication de stimulants de type amphétamine, dans lesquelles 155 kg d'amphétamine et 162 kg d'éphédrine et de pseudoéphédrine (ainsi que d'autres substances) ont été saisis³³.

132. D'autres indices de l'expansion des méthodes faisant appel au P-2-P pour la fabrication de méthamphétamine sont fournis par les données provenant du profilage des drogues en Australie, où les analyses des échantillons de méthamphétamine saisie aux frontières montrent que le pourcentage de fabrication à l'aide de ces méthodes est passé d'environ 6 % en 2010 à plus de 25 % au cours du

premier semestre de 2013. Inversement, ces analyses ont montré que la proportion des produits saisis aux frontières qui avaient été fabriqués à partir d'éphédrine ou de pseudoéphédrine avait diminué, passant de plus de 80 % à moins de 75 % pendant la même période. Les envois saisis à leur arrivée en Australie proviennent encore de nombreux pays, notamment d'Asie du Sud-Est et d'Amérique du Nord. Les échantillons de méthamphétamine saisis sur le marché intérieur en Australie au cours de la période 2010-2013 ont également montré que les méthodes fondées sur l'utilisation d'éphédrine et de pseudoéphédrine cédaient le pas à celles faisant appel au P-2-P, mais que l'évolution restait lente³⁴.

Substances utilisées dans la fabrication illicite de 3,4-méthylènedioxyméthamphétamine et ses analogues

1. 3,4-méthylènedioxyphényl-2-propanone et pipéronal

133. Le 3,4-MDP-2-P est un précurseur immédiat utilisé dans la fabrication illicite de 3,4-méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA) et d'autres substances de type "ecstasy" et peut être fabriqué à partir de pipéronal, de safrole ou d'isosafrole (voir annexe IV). Ces dernières années, plusieurs dérivés du 3,4-MDP-2-P non placés sous contrôle sont également de plus en plus souvent

³³ Narcotics Control Bureau India (Drug Situation Report and National Drug Enforcement Statistics, juillet 2014).

³⁴ Australian Crime Commission, *Illicit Drug Data Report 2012-13*.

disponibles, dont la plupart nécessitent aussi du pipéronal pour leur fabrication.

Commerce licite

134. Le commerce licite de 3,4-MDP-2-P est de faible ampleur et se limite à quelques pays. Seuls quatre gouvernements signalent un besoin légitime en ce qui concerne l'importation d'une quantité supérieure à 1 kg par an de 3,4-MDP-2-P (voir annexe II). Au cours de la période considérée, aucune notification préalable à l'exportation de 3,4-MDP-2-P n'a été envoyée via le système PEN Online. La situation en ce qui concerne le commerce international de pipéronal est très différente. Seize pays exportateurs ont utilisé le système PEN Online pour envoyer des notifications préalables à l'exportation de 627 envois représentant au total quelque 2 400 tonnes vers 49 pays importateurs au cours de la période considérée.

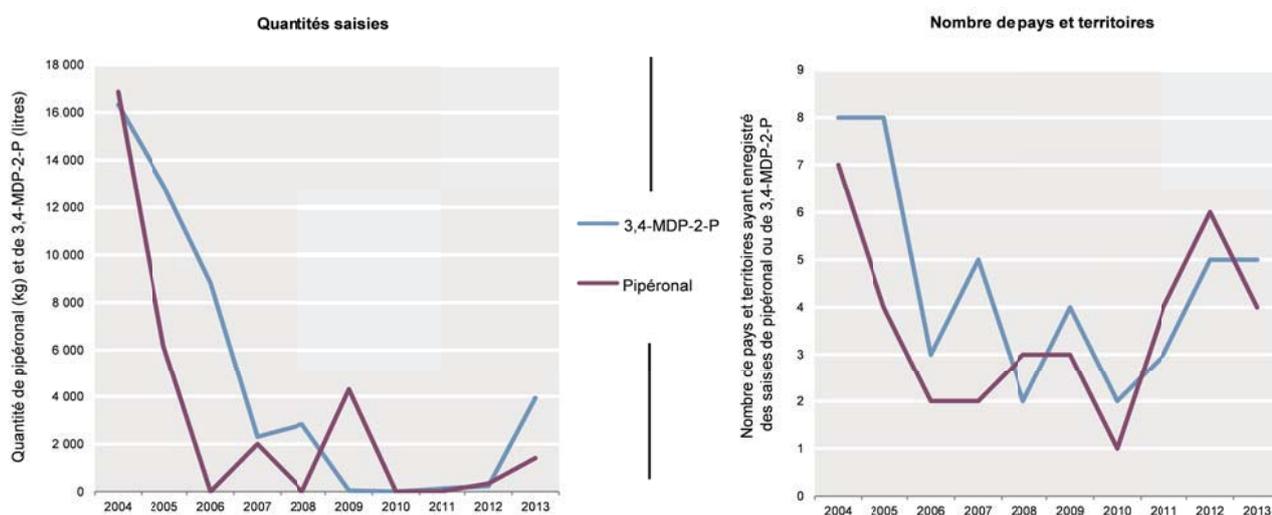
Trafic

135. Au cours de la période 2004-2013, 31 pays et territoires ont enregistré des saisies de 3,4-MDP-2-P ou de pipéronal, parmi lesquels 22 pays et territoires ont effectué

de telles saisies au moins une fois au cours de la période 2009-2013, et 7 pays (Autriche, Bélarus, Nicaragua, Philippines, Portugal, Serbie et Slovénie) ont effectué au cours de cette période leur première saisie enregistrée de ces substances.

136. Les données sur les saisies de 3,4-MDP-2-P publiées récemment corroborent les éléments qui montraient une reprise de la disponibilité de cette substance, après une pénurie apparente vers 2010. En dépit du fait que le pipéronal pourrait en principe se substituer au 3,4-MDP-2-P comme base pour la fabrication de MDMA, les saisies de 3,4-MDP-2-P et de pipéronal ont suivi des tendances assez semblables tant du point de vue du nombre de pays signalant de telles saisies que du point de vue des quantités saisies. La raison en est peut-être que l'offre illicite de 3,4 MDP-2-P dépendait elle-même de l'offre licite ou illicite de pipéronal, substance plus répandue qui peut être utilisée pour synthétiser du 3,4-MDP-2-P. Par ailleurs, compte tenu des problèmes que peuvent poser certains des nouveaux dérivés du 3,4 MDP-2-P, notamment les sels de l'acide méthylglycidique 3,4-MDP-2-P concernant leur identification, une partie de ces saisies pourrait avoir été indûment identifiée comme étant un mélange de 3,4-MDP-2-P et de pipéronal.

Figure XII. Saisies mondiales de 3,4-méthylènedioxyphényl-2-propanone (3,4-MDP-2-P) et de pipéronal, 2004-2013



137. Cinq pays (Autriche, Belgique, Chine, Pays-Bas et Slovénie) ont signalé des saisies de 3,4-MDP-2-P sur le formulaire D pour le cycle de collecte d'informations 2013, et quatre pays (Australie, Espagne, Hongrie et Roumanie) ont signalé des saisies de pipéronal, pour un volume total de 3 930 litres de 3,4-MDP-2-P et de 1 400 kg de pipéronal.

138. La Belgique et la Slovénie ont signalé les plus grandes quantités de 3,4-MDP-2-P saisies en 2013. La Belgique a effectué trois saisies représentant plus de 2 700 litres, dont deux représentant la quasi-totalité du volume saisi, semblaient provenir de Chine. Les autorités slovènes ont signalé avoir saisi plus de 900 litres de 3,4-MDP-2-P; selon les informations détaillées communiquées via PICS, la confiscation a été

effectuée dans le port de Koper et la substance a été saisie dans un conteneur en transit provenant de Chine à destination des Pays-Bas.

139. L'Espagne a signalé six saisies de pipéronal en 2013, soit près de la quantité totale de substance saisie pendant la période considérée. En mai 2014, les autorités espagnoles ont saisi deux laboratoires de fabrication de drogues synthétiques, dont un laboratoire de fabrication de MDMA (communément appelée "ecstasy"). En mars 2013, de petites quantités de MDMA avaient déjà été saisies dans un autre laboratoire espagnol de fabrication d'amphétamine. Rien ne permet cependant d'établir un lien direct entre ces laboratoires et les saisies de pipéronal.

2. Safrole, huiles riches en safrole et isosafrole

Commerce licite

140. Au cours de la période considérée, des notifications préalables à l'exportation ont été envoyées via PEN Online pour 29 envois de safrole, notamment sous la forme d'huiles riches en safrole, d'un volume total d'un peu plus de 4 500 litres, à destination de 6 pays exportateurs vers 12 pays importateurs. La situation en ce qui concerne le commerce international est presque identique à celle de 2012, mais affiche un recul important par rapport à 2011. Le commerce

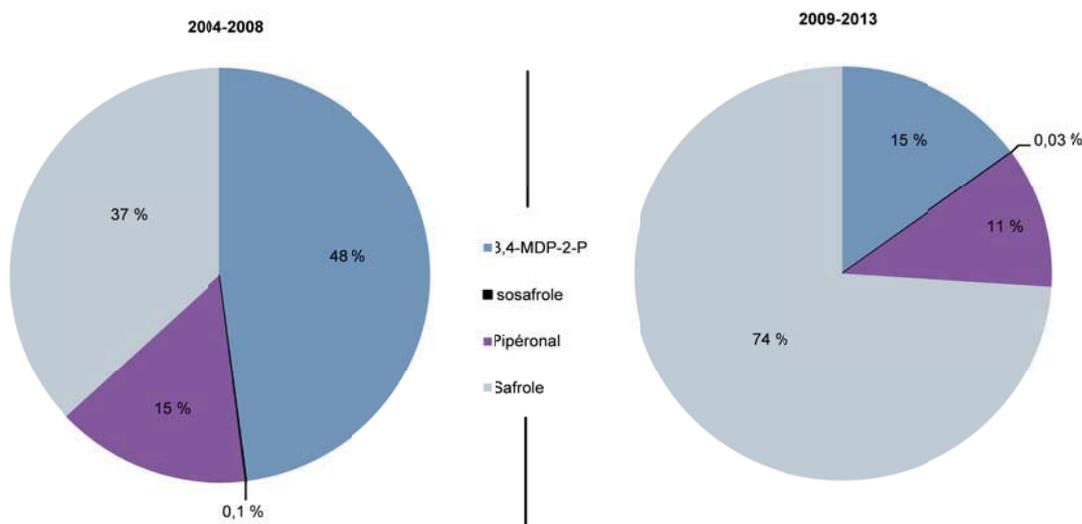
d'isosafrole est encore plus limité: seul un envoi de 1 litre d'isosafrole a été signalé via le système PEN Online au cours de la période considérée.

Trafic

141. Au cours de la période 2004-2013, 24 pays et territoires ont effectué des saisies de safrole ou d'isosafrole, 14 d'entre eux ayant réalisé au moins une saisie de ces substances pendant la période 2009-2013, et 5 pays (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Mexique et Nouvelle-Zélande) ayant enregistré des saisies pour la première fois en 2009 ou après. Les quantités saisies d'isosafrole, intermédiaire dans la synthèse de MDMA à partir de safrole, ont été invariablement négligeables comparées aux quantités de safrole saisies. Même si certains pays d'Asie du Sud-Est, à savoir l'Indonésie et la Malaisie, ont été associés à la fabrication illicite de MDMA par le passé, le phénomène nouveau des saisies de safrole dans la région est aussi lié aux envois destinés à des pays en dehors de la région.

142. Le nombre de pays et territoires enregistrant des saisies de safrole et la quantité saisie ont connu une croissance soudaine en 2011; de grandes quantités ont également été saisies en 2013. La quantité de safrole saisie entre 2009 et 2013 a représenté près des trois quarts de l'ensemble des saisies de précurseurs placés sous contrôle utilisés dans la fabrication de MDMA pendant cette période.

Figure XIII. Répartition des précurseurs de 3,4-méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA, communément appelée "ecstasy") saisis, 2004-2008 et 2009-2013



Note: Pour comparer de manière significative la part des différentes substances, les quantités ont la même pondération lorsqu'elles produisent la même quantité approximative de MDMA.

143. Malgré la hausse apparente de la disponibilité de 3,4-MDP-2-P, l'utilisation du safrole n'a probablement pas diminué. Cinq pays (Australie, États-Unis, Indonésie, Lituanie et Pays-Bas) ont signalé des saisies de safrole ou d'huiles riches en safrole sur le formulaire D pour le cycle de collecte d'informations 2013, pour un volume total de plus de 14 000 litres. La quantité de loin la plus importante a été saisie par les Pays-Bas (13 800 litres), qui a en outre été le seul pays à signaler des saisies d'isosafrole (10 litres). Les saisies indiquées sur le formulaire D étaient essentiellement des confirmations de saisies déjà communiquées via le système PICS, notamment des saisies de safrole, sous la forme d'huiles riches en safrole, effectuées par les autorités en Indonésie, avec des liens avec l'Australie et les États-Unis. Les saisies de safrole et d'huiles riches en safrole ont continué d'être signalées par l'intermédiaire du système PICS en 2014, notamment une saisie de 150 litres d'huile de camphre brun en Australie. **L'OICS félicite les utilisateurs de PICS qui recourent au système pour communiquer des renseignements sur les incidents liés aux précurseurs chimiques et prévenir leurs homologues des affaires de trafic de ces substances, des modes opératoires et des nouvelles tendances, et encourage les pays qui n'ont pas encore accès au système de s'inscrire dès que possible.**

Utilisation de substances non placées sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine

1. Préprécurseurs pour l'amphétamine et la méthamphétamine

144. Les saisies d'APAAN se sont poursuivies en Europe, avec près de 5,4 tonnes saisies en sept prises en Belgique, dont 5,12 tonnes provenant apparemment de Chine; plus d'une tonne en Estonie et quelque 180 kg en Lituanie. Quatre tonnes et demie d'APAAN ont été saisies dans un entrepôt en Allemagne; la substance saisie provenait de Chine et devait être envoyée aux Pays-Bas. Les autorités allemandes ont également signalé plusieurs envois importants provenant de Chine, transitant par l'Allemagne avant d'être expédiés vers les pays voisins. Toutefois, en raison de l'absence de législation en 2013, les autorités douanières allemandes n'ont guère pu saisir ces envois et étaient donc seulement en mesure d'informer leurs homologues des pays de destination. La situation s'est modifiée en 2014, cette substance chimique ayant été placée sous contrôle dans les États membres de l'Union

européenne³⁵, et on a signalé la saisie de 5 tonnes d'APAAN dans le port maritime de Hambourg, dans un conteneur dont le contenu avait fait l'objet d'une fausse déclaration auprès des autorités douanières.

145. En 2013, les autorités néerlandaises ont continué d'effectuer les saisies les plus importantes à l'échelle mondiale, plus de 36 tonnes ayant été saisies lors de 54 incidents. Les autorités douanières roumaines ont indiqué avoir saisi 600 kg de substance provenant de Chine à destination des Pays-Bas, et 25 kg, probablement aussi destinés aux Pays-Bas, ont été saisis chez un particulier. La Pologne a signalé le démantèlement d'un laboratoire clandestin qui procédait à la conversion d'APAAN en P-2-P et 1 400 litres de ce précurseur ont été récupérés. Une petite quantité d'APAAN a également été saisie en France. En mars 2014, la Bulgarie a signalé par l'intermédiaire du système PICS la saisie de près d'une tonne d'APAAN, déclarée fallacieusement comme étant des colorants solubles, à bord d'un camion venant de Turquie.

146. Les autorités chinoises, en coopération avec leurs homologues des pays concernés, ont indiqué avoir empêché l'exportation de sept envois représentant au total près de 13,5 tonnes d'APAAN en 2013³⁶, même si ce produit chimique n'a été placé sous contrôle national qu'en mai 2014. Pour 2014, les informations relatives aux incidents concernant l'APAAN donnent à penser qu'un nombre croissant de saisies sont effectuées dans des laboratoires illicites, probablement concernant des stocks précédemment acquis.

147. Par ailleurs, des esters de l'acide phénylacétique continuent également de faire l'objet de saisies. Le Belize a signalé avoir saisi en 2013 un envoi de plus de 800 litres de phénylacétate d'éthyle et de plus de 625 litres d'anhydride acétique (utilisé pour convertir les esters en P-2-P), ainsi que d'autres produits chimiques non identifiés, ce qui donne à penser qu'après le niveau record atteint par les saisies dans le cadre de l'Opération PAAD en 2011, les préprécurseurs de l'acide phénylacétique et le P-2-P continuent de faire l'objet d'un trafic en Amérique centrale.

148. De même, les autorités mexicaines – les dérivés de l'acide phénylacétique sont placés sous contrôle national au Mexique depuis novembre 2009 – ont indiqué avoir saisi, en 2013, 520 kg et plus de 12 000 litres de phénylacétate d'éthyle et près de 8 tonnes de 2-phénylacétamide (préprécurseur de l'acide phénylacétique qui est déjà surveillé dans le cadre de l'Opération PAAD). Le Mexique a également signalé des saisies de près de 3,5 tonnes d'acide tartreux, produit chimique

³⁵ Depuis le 30 décembre 2013, l'APAAN est un produit chimique placé sous contrôle dans les États membres de l'Union européenne et la substance est placée sous contrôle international depuis le 9 octobre 2014.

³⁶ *Annual Report on Drug Control in China*, Commission nationale de contrôle des stupéfiants, Chine, 2014.

utilisé pour purifier la méthamphétamine fabriquée à partir du P-2-P pour obtenir une puissance similaire à celle obtenue en utilisant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine. En 2013, les saisies signalées par les autorités mexicaines ont toutes eu lieu dans des laboratoires clandestins et aucune n'a été réalisée à la frontière, ce qui donne à penser que ces produits chimiques étaient déjà entreposés dans le pays et/ou étaient détournés des circuits de distribution nationaux.

149. Les saisies d'esters de l'acide phénylacétique ont également continué d'être signalées par l'intermédiaire du système PICS en 2014. Les autorités mexicaines ont saisi plus de 10 tonnes et 20 000 litres de phénylacétate d'éthyle lors de deux opérations, effectuées toutes les deux à l'intérieur du pays (la première saisie portait sur des substances enfouies à proximité d'une ferme, la deuxième a été effectuée à bord d'un camion sur une route intérieure) et non aux frontières, comme cela a souvent été le cas dans le passé.

150. Concernant d'autres produits chimiques non placés sous contrôle, les autorités allemandes ont démantelé une organisation de trafiquants qui avaient commandé, via une société écran, de grandes quantités de formamide et d'acide sulfurique en Allemagne et de l'APAAN en Chine aux fins de la fabrication illicite d'amphétamine base aux Pays-Bas et de la conversion finale en sulfate d'amphétamine en Allemagne. Les autorités allemandes ont en outre démantelé quatre petits laboratoires artisanaux illicites de fabrication d'amphétamine et/ou de méthamphétamine à partir de benzaldéhyde et de nitroéthane. Les substances provenaient, semble-t-il, de commerçants régionaux ou avaient été extraites de produits commerciaux courants. De petites quantités de benzaldéhyde et de nitroéthane ont aussi été saisies dans des laboratoires illicites d'amphétamine en Fédération de Russie; l'origine de ces produits chimiques était l'Inde.

151. Lors d'un contrôle automobile de routine, les autorités allemandes ont saisi 4 kg de chloropseudoéphédrine, intermédiaire utilisé dans la fabrication illicite de méthamphétamine. L'enquête est en cours; les autorités tchèques et néerlandaises ont depuis lors également signalé des saisies de cette substance.

152. De petites quantités (inférieures à 500 grammes) de 1-phényl-2-nitropropène, intermédiaire utilisé dans la fabrication d'amphétamine et, avec le P-2-P, également de méthamphétamine, ont été saisies aux Pays-Bas. Par ailleurs, 75 kg d'un autre intermédiaire utilisé dans la fabrication de P-2-P, le 3-oxo-2-phénylbutanamide, ont également été saisis dans le même pays. Les Pays-Bas ont aussi saisi des quantités considérables de produits chimiques, ce qui donne à penser que la méthode de l'amination réductrice continue d'être utilisée pour la fabrication d'amphétamine. Les mêmes produits chimiques, le formamide (près de 850 kg) et l'acide formique (10 litres), ont également été saisis en Pologne.

Vingt-deux tonnes d'acide formique ont également été saisies au Pérou mais aucune information supplémentaire n'a été fournie à ce sujet.

153. Parmi les substances non placées sous contrôle international, la Chine a saisi notamment plus de 280 kg de 2-bromopropiophénone, intermédiaire connu utilisé dans la fabrication d'éphédrine et de pseudoéphédrine et précurseur de classe 1 placé sous contrôle national depuis mai 2014, ainsi que près de 15 tonnes de chlorure de thionyle, produit chimique intervenant dans une méthode de fabrication de la méthamphétamine communément utilisée en Asie du Sud-Est. Le chlorure de thionyle figure sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée.

154. Les autorités des États-Unis ont signalé une diversité de produits chimiques, ce qui témoigne de l'utilisation de plusieurs méthodes de fabrication reposant sur l'éphédrine ou la pseudoéphédrine. Plusieurs pays ont également signalé la saisie de réactifs utilisés dans diverses méthodes de fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine, notamment du phosphore rouge, de l'iode, de l'acide hydriodique et de l'acide hypophosphoreux. On pense que ces substances sont produites localement car plusieurs d'entre elles sont faciles à trouver pour différents usages domestiques.

155. Étant donné que des incidents concernant des produits chimiques non placés sous contrôle continuent de se produire, l'OICS tient à rappeler qu'il est important que les gouvernements signalent rapidement leurs soupçons ou inquiétudes concernant un envoi, voire une commande, même si les substances ne sont pas placées sous contrôle au niveau national car cela permet d'appeler l'attention des autorités des autres pays sur les modes opératoires utilisés et de constituer un dossier et/ou de prendre des mesures pour empêcher de tels envois à l'avenir. En outre, la communication précoce d'informations concernant une nouvelle substance jusqu'alors inconnue dans un pays pourrait aider à déterminer ou confirmer les nouvelles tendances et élaborer des mesures de lutte face à cette situation. Il est rappelé aux gouvernements qu'il est important de signaler par l'intermédiaire du système PICS les incidents concernant les substances qui ne sont pas actuellement placées sous contrôle international et d'utiliser chaque année le formulaire D pour communiquer des données sur les saisies de précurseurs chimiques.

2. Méthylamine

156. La méthylamine est un produit chimique essentiel utilisé dans plusieurs méthodes de fabrication illicite de drogues, notamment de méthamphétamine et de MDMA, d'éphédrine et de plusieurs nouvelles substances psychoactives non placées sous contrôle, en particulier de la famille de la cathinone de

synthèse. Des incidents mettant en jeu de la méthylamine ont été signalés par plusieurs pays en 2013: 46 tonnes ont été saisies dans le port de conteneurs d'Anvers (Belgique), provenant de Chine via le Guatemala. L'Allemagne a signalé deux cas où des ressortissants néerlandais avaient essayé d'obtenir au total 1,16 tonne de méthylamine auprès d'entreprises chimiques allemandes; dans les deux cas, la substance n'avait pas été livrée. Des saisies supérieures à 1 000 kg ou 1 000 litres ont également été signalées par les Pays-Bas et le Mexique. Les quantités saisies au Mexique représentent une diminution importante par rapport aux quantités saisies quelques années auparavant. Il semble en outre que la plupart des saisies aient été opérées à l'intérieur du pays, dans des laboratoires illicites, et non aux frontières, ce qui donne à penser qu'il existe un réseau local de contrebande ou que des stocks sont disponibles localement. Des saisies de petites quantités de méthylamine ont également été signalées par les autorités de la Malaisie et des États-Unis. Des saisies de méthylamine ont continué d'être communiquées par l'intermédiaire du système PICS en 2014.

3. Préprécurseurs de la 3,4-méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA) et substances apparentées de type "ecstasy"

157. Des dérivés de 3,4-MDP-2-P acide méthylglycidique ont continué d'être saisis en Europe en 2013, ainsi que l'ester méthylique et le sel de sodium de cette substance. Les envois étaient généralement destinés aux Pays-Bas, transitant souvent par plusieurs pays européens. Des saisies d'un ou plusieurs de ces dérivés ont été signalées sur le formulaire D par l'Allemagne, les Pays-Bas, la Roumanie et la Slovaquie; certaines saisies ont été effectuées dans le cadre de livraisons surveillées auxquelles participaient souvent les services de détection et de répression de plusieurs pays. Par exemple, près de 1,2 tonne a été saisie en Slovaquie dans le cadre de la livraison surveillée d'un colis envoyé de Roumanie qui a transité par la Hongrie. Des fouilles opérées par la suite dans un entrepôt ont permis de conclure que la quantité totale devait être supérieure à 8 tonnes; la Chine était l'origine présumée de la substance, les Pays-Bas, la destination finale.

158. En octobre 2013, les autorités chinoises ont stoppé un colis de 1,5 tonne de 3,4-MDP-2-P méthylglycidate destinée à une entreprise en Espagne après la livraison probable de deux envois préalables représentant 3 000 kg. Les enquêtes internationales menées ultérieurement concernaient sept pays: Bulgarie, Chine, Espagne, Lettonie, Pays-Bas, Suisse et Ukraine. On soupçonne que la même entreprise espagnole était également impliquée dans l'importation d'APAAN destiné à être réexporté vers différents pays européens; les deux propriétaires de l'entreprise étaient de nationalité belge et néerlandaise.

159. Les saisies de ces substances se sont poursuivies en 2014 et des incidents concernant 4 tonnes ont été communiqués par l'intermédiaire de PICS. Certaines saisies étaient l'aboutissement d'enquêtes qui avaient débuté près d'une année plus tôt, sur la base des informations communiquées par les autorités chinoises concernant les envois d'une entreprise chinoise faisant l'objet d'une enquête pour des activités illicites liées à des substances placées sous contrôle et à des nouvelles substances psychoactives.

160. Les autorités chinoises ont en outre demandé l'assistance de l'OIICS dans le cadre d'une affaire dans laquelle une entreprise ukrainienne avait essayé d'obtenir régulièrement une grande quantité d'un produit chimique apparenté non placé sous contrôle. Les autorités ukrainiennes ont par la suite indiqué que cette entreprise n'existait pas et que l'adresse donnée était fictive. Comme le montre cette affaire, **l'OIICS tient à rappeler l'importance d'une coopération étroite avec le secteur privé pour obtenir rapidement des informations sur les commandes suspectes. Il tient en outre à rappeler aux autorités nationales compétentes l'existence de la liste de surveillance internationale spéciale limitée de substances non inscrites comme instrument de coopération avec les industries concernées.**

161. En 2014, l'OIICS a réalisé une enquête sur les produits chimiques non placés sous contrôle utilisés dans la fabrication illicite de drogues. L'hélional, précurseur inhabituel de la MDA et probablement de la MDMA, a été mentionné par plusieurs gouvernements. En mai 2014, les autorités néerlandaises ont signalé une saisie de 800 litres d'hélional par l'intermédiaire du système PICS, dans un entrepôt clandestin; plus de 500 kg d'APAAN ont également été saisis lors de cet incident.

B. Substances utilisées dans la fabrication illicite de cocaïne

1. Permanganate de potassium

162. Le permanganate de potassium est un agent oxydant utilisé dans la fabrication illicite de cocaïne. D'après les estimations de la fabrication de cocaïne, au moins 180 tonnes de cette substance sont nécessaires annuellement pour la fabrication illicite de cocaïne dans les pays producteurs de coca. Le permanganate de potassium est en outre l'une des substances du Tableau I de la Convention de 1988 les plus commercialisées dans le monde. Toutefois, les pays producteurs de coca ne participent à ce commerce que dans une proportion limitée. Dans le même temps, et malgré la disponibilité d'autres produits de remplacement, une proportion importante des saisies mondiales de permanganate de potassium continue d'être signalée par ces pays (voir fig. XIV ci-dessous). Les détournements des circuits de

distribution nationaux vers les circuits illicites et la fabrication illicite de permanganate de potassium sont une réalité.

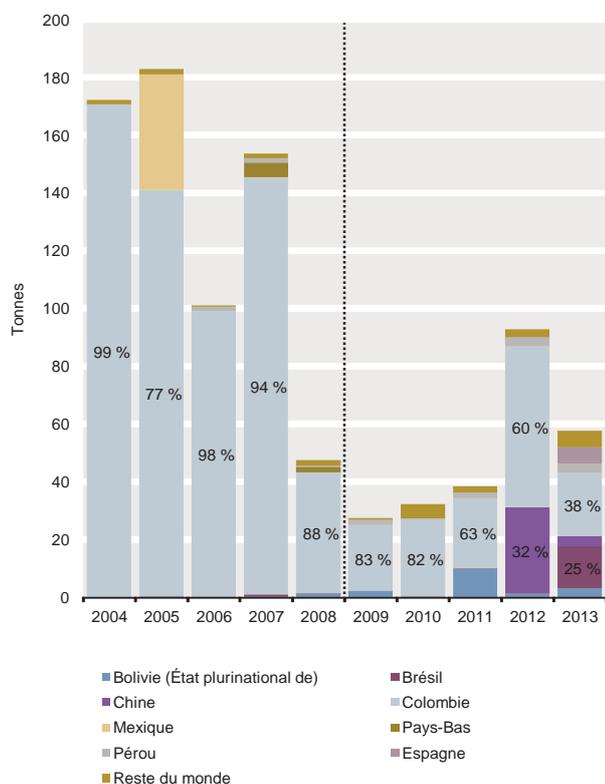
Commerce licite

163. Pendant la période considérée, 1 630 envois de permanganate de potassium, représentant au total 27 500 tonnes, ont été signalés par l'intermédiaire du système PEN Online. Trente et un pays ont envoyé des notifications d'exportations prévues de permanganate de potassium à 123 pays. Les trois pays producteurs de coca d'Amérique du Sud – Bolivie (État plurinational de), Colombie et Pérou – continuent de participer au commerce international limité de permanganate de potassium, représentant moins de 1 % des importations mondiales signalées via PEN Online.

Trafic

164. Au cours de la période 2004-2013, 44 pays et territoires au total ont signalés des saisies de permanganate de potassium, 31 pays ayant effectué au moins une saisie entre 2009 et 2013. Huit pays ayant réalisé des saisies de cette substance pendant la période 2009-2013 l'ont fait pour la première fois: Canada, France, Pakistan, Philippines, Pologne, Qatar, Slovaquie et Tchad.

Figure XIV. Saisies mondiales de permanganate de potassium, 2004-2013



165. Les saisies mondiales de permanganate de potassium ont toujours été dominées par les saisies effectuées en Colombie. Ces cinq dernières années, leur niveau a toutefois été sensiblement inférieur au niveau atteint pendant la période antérieure à 2009. Cela étant, des saisies récentes ont été signalées par un nombre de plus en plus diversifié de pays.

166. En 2013, 17 pays et territoires ont signalé des saisies de permanganate de potassium, représentant au total 58 tonnes. Des saisies supérieures à 1 tonne ont été signalées par huit pays: Colombie (22 tonnes), Brésil (15 tonnes), Espagne (5,9 tonnes), Paraguay (3,7 tonnes), Chine (3,5 tonnes), l'État plurinational de Bolivie (3,1 tonnes), Pérou (2,8 tonnes) et Qatar (1,6 tonne). Quarante pour cent des saisies mondiales de permanganate de potassium ont été effectuées dans des pays d'Amérique du Sud, notamment dans les trois pays producteurs de coca: Bolivie (État plurinational de), Colombie et Pérou.

167. La Colombie a, comme d'habitude, également signalé des saisies de permanganate de potassium sous forme de solutions, souvent opérées sur des sites de transformation illicites. Les autorités colombiennes ont indiqué que cette tendance s'était poursuivie en 2013. Elles n'ont cependant pas précisé la quantité de permanganate de potassium saisie sous cette forme étant donné que l'analyse des saisies était en cours. La Colombie a en outre continué à détecter et à démanteler des laboratoires de fabrication de permanganate de potassium. Toutefois, seuls trois laboratoires de ce type ont été détectés en 2013, soit une diminution importante par rapport aux années précédentes.

168. Les résultats du profilage, à des fins criminalistiques, des échantillons de cocaïne provenant des saisies opérées aux États-Unis indiquent que l'utilisation d'oxydants tels que le permanganate de potassium pour la fabrication illicite de cocaïne a atteint un niveau sans précédent en 2013, après plus de 10 ans d'augmentation constante. La proportion de cocaïne hautement oxydée était supérieure à 95 % en 2013³⁷.

169. Ces dernières années, d'autres pays ont également signalé avoir saisi des quantités importantes de permanganate de potassium. Les quantités saisies en Bolivie (État plurinational de) en 2011 et 2013 et au Pérou en 2011 et 2013 ont été les plus élevées jamais enregistrées depuis les années 1990. En février 2014, la Police péruvienne a saisi une quantité non précisée de permanganate de potassium dans un laboratoire

³⁷ United States Drug Enforcement Administration Special Testing Laboratory, Cocaine Signature Program, 2013 et années précédentes.

clandestin de fabrication de cocaïne de la région d'Ucayali, ainsi que des feuilles de coca (800 kg), de la cocaïne (8 kg) et d'autres produits chimiques, notamment de l'acide sulfurique et de l'hydroxyde de calcium.

170. La quantité de permanganate de potassium saisie au Brésil en 2013 a constitué la quantité annuelle la plus élevée enregistrée pour ce pays, équivalente à un quart du volume mondial saisi cette année-là. Les autorités brésiliennes ont toutefois fait remarquer que les saisies effectuées dans le cadre de la surveillance des établissements de commerce, dont certains pourraient avoir eu des transactions irrégulières portant sur des substances placées sous contrôle, n'étaient pas toutes nécessairement liées au trafic ou à la fabrication illicite de cocaïne.

171. L'OICS a été informé d'une saisie de permanganate de potassium à bord d'un camion sur une autoroute reliant le Paraguay à la Bolivie (État plurinational de) en janvier 2014. Le camion transportait également d'autres substances chimiques (notamment de l'acétone, de l'acide chlorhydrique et de l'acide sulfurique) dissimulées dans un chargement de tapioca. Le chauffeur n'avait pas l'autorisation de transporter ces substances, qui sont placées sous contrôle; l'enquête a révélé qu'un autre envoi avait probablement au préalable été adressé au même destinataire à Santa Cruz de la Sierra (État plurinational de Bolivie). Les étiquettes apposées sur les barils saisis indiquaient que le permanganate de potassium provenait du Brésil. L'OICS a par la suite appris que la substance avait été légitimement exportée du Brésil vers le Paraguay, où elle a ensuite été détournée. Les autorités paraguayennes enquêtent sur cette affaire.

172. Au cours de la période 2004-2011, la Chine n'a signalé que sporadiquement des saisies de permanganate de potassium, en petites quantités. Elle a cependant indiqué avoir saisi des quantités anormalement importantes de cette substance en 2012 (29,9 tonnes – quantité la plus importante jamais enregistrée pour le pays) et 2013 (3,5 tonnes), mais n'a fourni aucune précision sur cette évolution. On ne dispose toutefois d'aucun élément qui indique que la substance saisie était destinée à être acheminée clandestinement pour être utilisée dans la fabrication illicite de cocaïne.

173. Suite à la détection d'une petite plantation de cocaïers au Panama en 2013, une autre plantation a été découverte en septembre 2014 dans le sud-ouest du Mexique, à proximité de la frontière avec le Guatemala – premier cas de ce type à l'extérieur de l'Amérique du Sud ou l'Amérique centrale et les Caraïbes dont l'OICS a

été informé. **L'OICS tient une nouvelle fois à appeler l'attention des pays de la région sur l'augmentation du nombre d'incidents concernant la fabrication illicite de cocaïne dans la région et sur la nécessité de redoubler d'efforts pour lutter contre ce fléau avant qu'il ne s'installe.**

2. Utilisation de substances non placées sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite de cocaïne

174. Les saisies signalées par les pays producteurs de coca concernant la plupart des acides et des solvants du Tableau II de la Convention de 1988 ont beaucoup fluctué ces dernières années, mais d'une manière générale, elles ont accusé une tendance durable à la baisse au cours de la dernière décennie. Cette situation est en partie attribuable au fait que les solvants sont de plus en plus souvent recyclés et réutilisés plusieurs fois, mais aussi à l'évolution des pratiques de fabrication illicite. En particulier, l'augmentation de l'utilisation directe de l'acide chlorhydrique alcoolique, sans aucun solvant supplémentaire, réduit considérablement les besoins en solvants. L'analyse criminalistique de la cocaïne saisie originaire de Colombie en 2013 montre que de plus en plus de laboratoires illicites de chlorhydrate de cocaïne utilisent des quantités très réduites de solvant, et la majorité des échantillons (52 %) avaient été traités sans mélanger de l'acide chlorhydrique avec un solvant avant l'ajout du mélange solvant/cocaïne base. Cette proportion d'échantillons était de 35 % en 2009³⁸.

175. Vingt-sept pays et territoires ont signalé sur le formulaire D des saisies de solvants du Tableau II en 2013. L'État plurinational de Bolivie a signalé des saisies de plus de 220 000 litres de solvants utilisés dans la dernière étape de la cristallisation du chlorhydrate de cocaïne, dont près de 150 000 litres de solvants à base d'acétate, ce qui témoigne de l'utilisation de méthodes de traitement observées dans des laboratoires colombiens. Les autorités boliviennes ont également indiqué des saisies de plusieurs tonnes de ce type de solvants, connus pour être utilisés pour l'extraction de cocaïne des feuilles de coca, ainsi que des produits chimiques utilisés aux diverses étapes de fabrication de la cocaïne.

176. La Colombie a signalé des saisies de divers produits chimiques utilisés dans la fabrication de cocaïne placés sous contrôle national, mais pas international. Il s'agissait notamment de solvants utilisés tant dans l'extraction de cocaïne base à partir de feuilles de coca que dans la conversion de base en chlorhydrate, dont près de

³⁸ Ibid.

7 000 litres de solvants à base d'acétate (acétate d'éthyle et acétate d'isopropyle). Les saisies opérées en 2013 en Colombie concernaient également le dioxyde de manganèse, précurseur utilisé pour la fabrication illicite de permanganate de potassium, le volume total s'élevant à plus de 2 tonnes saisies en 10 incidents, ainsi que quelque 62 tonnes de chlorure de calcium, agent de séchage utilisé dans le cadre du recyclage de solvants. Enfin, la Colombie a aussi signalé avoir saisi plus de 50 tonnes de métabisulfite de sodium, agent réducteur utilisé dans le processus de réoxydation de la cocaïne base pour homogénéiser le niveau d'oxydation de la cocaïne base de différentes sources avant son oxydation avec du permanganate de potassium.

177. Une saisie de 25 kg de métabisulfite de sodium a été signalée par les autorités équatoriennes. Cette substance, ainsi que des quantités de méthyléthylcétone, de charbon actif, d'acide chlorhydrique, d'acide sulfurique et plusieurs autres produits chimiques, ont été saisies dans deux laboratoires clandestins de purification/raffinage de pâte de coca acheminée illicitement d'autres pays de la région, en particulier du Pérou. Les incidents faisant intervenir du métabisulfite de sodium se sont poursuivis en 2014, trois incidents ayant été signalés par l'intermédiaire du système PICS: deux en Bolivie (État plurinational de) et un au Honduras.

178. Des quantités importantes de produits chimiques non inscrits aux Tableaux susceptibles d'être employés dans la fabrication illicite de cocaïne ont en outre été signalées par les autorités péruviennes, notamment quelque 10 tonnes d'ammoniaque, 43 tonnes d'urée, quelque 620 tonnes d'hydroxyde de calcium et 370 tonnes d'oxyde de calcium. D'autres importantes saisies opérées au Pérou portaient sur des solvants.

179. Des incidents faisant intervenir des solvants et des acides du Tableau II et des substances non inscrites aux Tableaux utilisées pour la fabrication illicite de cocaïne ont aussi été signalés par l'intermédiaire du système PICS.

C. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'héroïne

1. Anhydride acétique

180. L'anhydride acétique est utilisé pour transformer la morphine, extraite du pavot à opium, en héroïne. Il est en outre utilisé dans la fabrication illicite de méthamphétamine ou d'amphétamine dans les cas où du P-2-P est illicitement dérivé de l'acide phénylacétique ou des esters de l'acide phénylacétique (voir annexe IV). Chaque année, entre 400 000 et 1,1 million de litres d'anhydride acétique sont utilisés pour fabriquer

illicitement de l'héroïne. Les saisies d'anhydride acétique opérées au Mexique et dans les pays voisins semblent largement associées à l'utilisation de P-2-P dans la fabrication illicite de méthamphétamine. Toutefois, l'augmentation des saisies d'anhydride acétique peut également être due à la hausse de la fabrication d'héroïne, parallèlement à l'expansion de la culture illicite du pavot à opium dans le pays, et le Mexique est actuellement l'une des principales sources d'héroïne dans les Amériques. L'OICS estime que moins de 17 % de l'anhydride acétique détourné pour la fabrication illicite d'héroïne sont saisis chaque année³⁹.

Commerce licite

181. L'anhydride acétique est l'une des substances les plus commercialisées du Tableau I de la Convention de 1988. Pendant la période considérée, les autorités de 28 pays et territoires exportateurs ont utilisé PEN Online pour envoyer plus de 1 523 notifications préalables à l'exportation d'anhydride acétique. Les envois étaient destinés à 86 pays et territoires importateurs pour un volume de 364 millions de litres de substance.

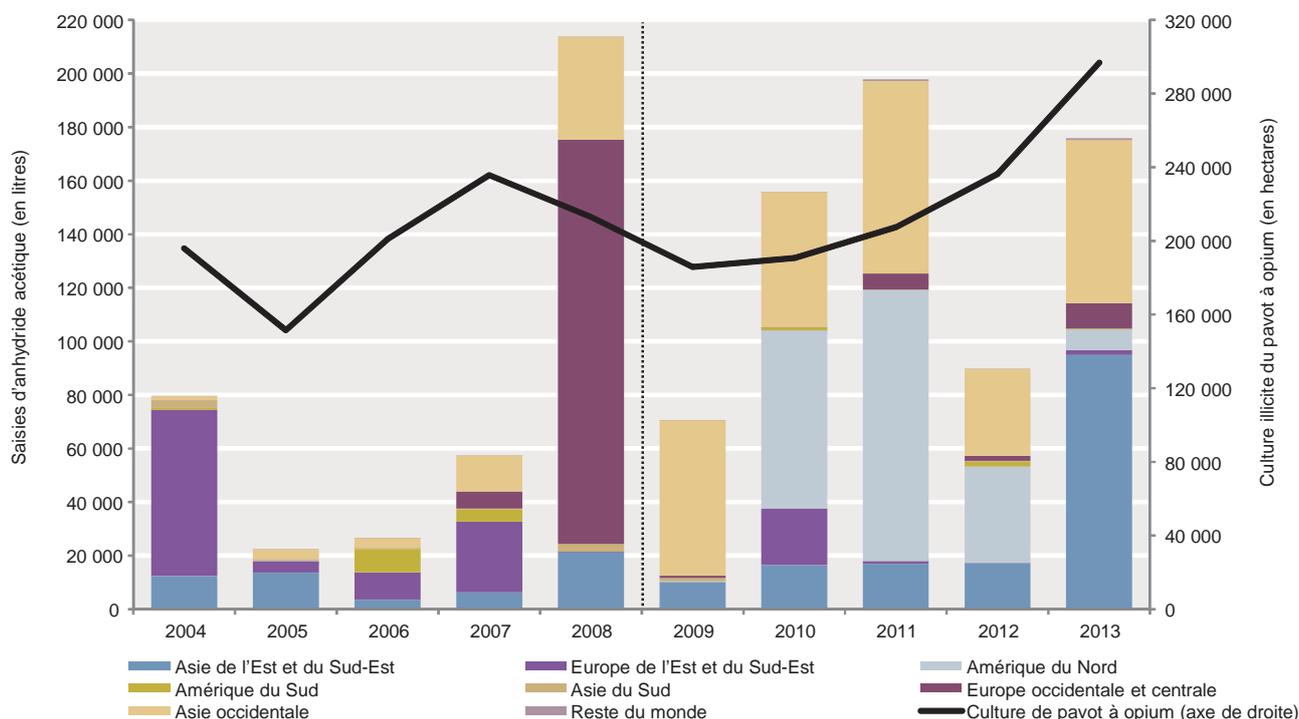
182. L'OICS a précédemment exprimé son inquiétude concernant les informations limitées et contradictoires sur l'ampleur et les tendances du commerce légitime d'anhydride acétique⁴⁰. L'opération Eagle Eye (voir par. 69 et 70) a permis de mieux comprendre la situation dans les pays participants. Cependant, l'OICS reste d'avis que le commerce intérieur licite dans divers pays est la principale source d'anhydride acétique détourné pour être ensuite introduit en contrebande en Afghanistan. Pour faire face aux faiblesses existantes, l'OICS **souligne de nouveau que les autorités veillent à ce que toutes les entreprises fabriquant de l'anhydride acétique sur leur territoire soient enregistrées et reprises dans les rapports demandés, qu'elles fabriquent la substance pour leur propre utilisation ou à des fins commerciales, car toute quantité fabriquée, ainsi que toute quantité commercialisée, constitue une source potentielle de détournement. Les gouvernements des pays dans lesquels de l'anhydride acétique et d'autres substances placées sous contrôle sont fabriquées doivent communiquer des données exactes, complètes et à jour par les moyens de communication habituels**⁴¹.

³⁹ *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2012*, par. 106.

⁴⁰ *Ibid.*, par. 109.

⁴¹ Questionnaire destiné aux rapports annuels.

Figure XV. Saisies mondiales d'anhydride acétique, par région, et culture illicite du pavot à opium, 2004-2013



183. En juillet 2014, un colis de 2 200 litres d'anhydride acétique envoyé d'Espagne en Iraq a été stoppé après confirmation qu'aucune autorisation d'importation n'avait été délivrée par les autorités compétentes de l'Iraq. Les autorités iraqiennes ont informé l'OICS que l'importateur présumé n'était pas connu du Ministère de la santé et n'était pas autorisé à importer la substance. Le mode opératoire était très semblable à celui utilisé dans des affaires antérieures où l'Espagne était le fournisseur.

184. Entre 2008 et 2013, des notifications préalables à l'exportation de quelque 890 000 litres d'anhydride acétique en 39 envois ont été communiquées à l'Iraq, dont 21, représentant un volume de 214 000 litres, ont été confirmés par les autorités iraqiennes. Dix-sept envois (664 000 litres) ont été stoppés ou suspendus dans les pays exportateurs, à savoir l'Allemagne, la Chine, les Émirats arabes unis, l'Espagne, les États-Unis, l'Iran (République islamique d') et le Royaume-Uni. Les enquêtes ont révélé que plusieurs entreprises importatrices étaient fictives et que la légitimité des entreprises importatrices devait encore être confirmée par les autorités iraqiennes compétentes. Elles ont également révélé que les trafiquants ont utilisé de manière abusive le nom d'une entreprise légitime en Iraq pour obtenir la substance. Des enquêtes conjointes sont actuellement menées par les pays exportateurs, les pays de transit et les pays importateurs pour déterminer les points de détournement.

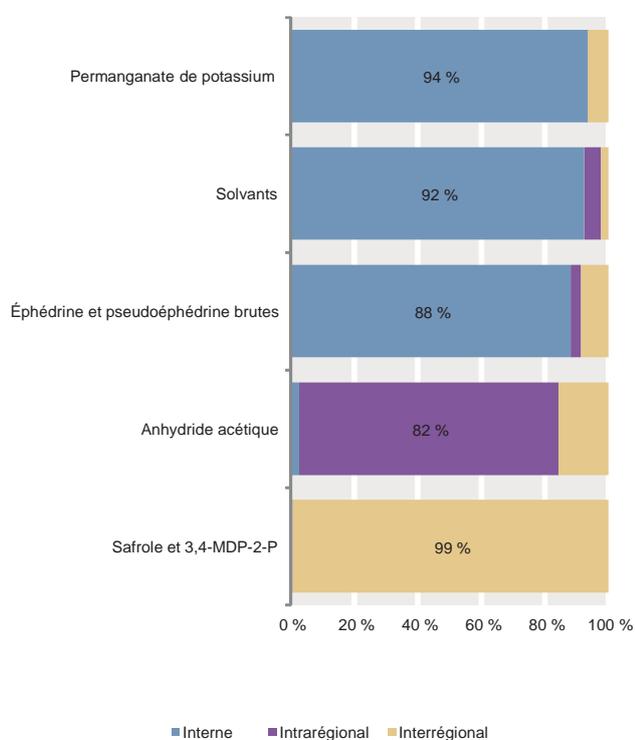
Trafic

185. D'après les données disponibles, depuis 2009, les saisies mondiales d'anhydride acétique ont été, en moyenne, beaucoup plus élevées que pendant le quinquennat précédent. Cependant, cette situation pourrait être due, dans une certaine mesure, à l'amélioration de la portée des données communiquées par les pays au moyen du formulaire D. Si la culture du pavot à opium et la fabrication illicite d'héroïne (qui génère une grande partie de la demande illicite d'anhydride acétique) se concentrent en Asie occidentale, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, des saisies importantes d'anhydride acétique continuent toutefois d'être effectuées en dehors de ces régions, ce qui reflète la complexité des modes de détournement et des itinéraires de trafic, et indique que l'anhydride acétique est également utilisé dans la fabrication illicite de P-2-P et, par la suite, de méthamphétamine à partir de préprécurseurs non placés sous contrôle. Cela étant, des quantités importantes de substances sont saisies en Afghanistan et dans les pays voisins. Depuis 2009, l'Asie occidentale représente invariablement au moins un tiers des saisies mondiales d'anhydride acétique.

186. La comparaison des deux quinquennats révèle en outre une diminution de la proportion relative des saisies réalisées en Europe et une augmentation de la proportion des saisies réalisées en Amérique du Nord (voir fig. XV), probablement en raison de l'utilisation

accrue des esters de l'acide phénylacétique non placés sous contrôle, dans la fabrication illicite de méthamphétamine. Les saisies réalisées en Asie de l'Est et du Sud-Est ont été à des niveaux comparables sur l'ensemble de la période de 10 ans, excepté en 2013, où les saisies opérées en Chine ont été cinq fois plus importantes que les années précédentes. D'après les données communiquées sur le formulaire D sur l'origine des précurseurs saisis (dernier pays identifié) pour la période 2009-2013, près de la moitié de l'anhydride acétique saisi provenait du pays où la saisie avait été réalisée, ce qui aligne l'anhydride acétique sur les autres précurseurs, en particulier au vu de la correspondance avec l'ampleur du commerce licite international (voir fig. V ci-dessus). Toutefois, en termes de quantité, ces saisies n'ont représenté qu'une faible proportion du total. Les gouvernements concernés ont déterminé que la substance saisie provenait essentiellement d'autres pays de la même région, et que les statistiques étaient en grande partie attribuables aux quantités saisies en Asie occidentale (voir fig. XVI), reflétant peut-être l'importance du trafic transfrontalier de gros envois dans la région.

Figure XVI. Ventilation des saisies (en poids ou volume) de certains précurseurs, par type d'origine signalée, 2009-2013 (en pourcentage)



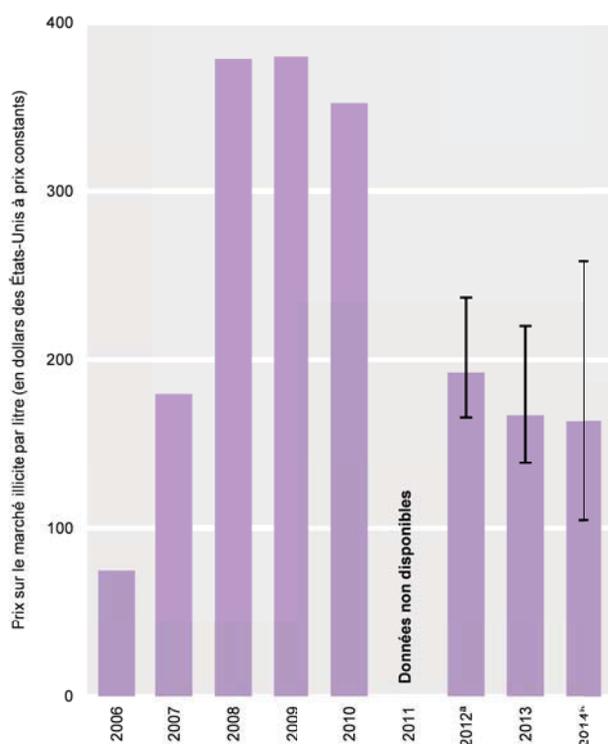
187. Dix-neuf pays et territoires ont signalé des saisies d'anhydride acétique à l'aide du formulaire D pour 2013. Les saisies opérées en 2013 se sont élevées à 176 000 litres. Depuis novembre 2013, neuf incidents concernant l'anhydride acétique ont été communiqués via PICS (dont certains étaient liés à des saisies déjà prises en compte dans les totaux généraux pour 2013).

188. En 2013, les pays d'Europe occidentale et centrale ont signalé (en quantités cumulées) les saisies les plus importantes d'anhydride acétique depuis 2008. Si cette situation s'explique essentiellement par la quantité saisie en Espagne (9 497 litres), de petites quantités ont aussi été saisies en Autriche (pour la première fois depuis 2008), en Estonie (pour la première fois depuis 2007) et en Pologne (qui en avait saisi une quantité importante (1 755 litres) en 2012). L'Espagne a en outre saisi un laboratoire de fabrication de chlorhydrate d'héroïne en 2013, ainsi que deux sites où étaient entreposés du matériel ou des produits chimiques utilisés dans la fabrication d'héroïne. Par ailleurs, les autorités espagnoles ont démantelé un deuxième laboratoire en février 2014 et saisi 27,3 kg de morphine et 8,5 kg d'héroïne, ainsi que des réactifs, notamment du carbonate de sodium et de l'hydroxyde de calcium (en plus de l'anhydride acétique). La Turquie a indiqué avoir saisi 14 672 litres d'anhydride acétique en 2013, essentiellement dans une affaire de trafic transfrontalier par voie terrestre; la substance avait été détournée en Hongrie.

189. En Asie occidentale, les saisies d'anhydride acétique ont atteint près de 61 000 litres en 2013. L'Afghanistan a signalé 20 saisies de cette substance en 2013, pour un total de 14 200 litres: dans 17 cas, la substance provenait de République islamique d'Iran, dans 3 cas, du Pakistan. Le Pakistan a saisi 15 480 litres en 2013, dont 15 000 litres lors d'une seule opération à Islamabad.

190. L'anhydride acétique continue d'être largement utilisé dans la fabrication d'héroïne en Afghanistan. En fonction de la qualité perçue du produit, le prix moyen de cette substance sur le marché illicite interne a oscillé entre 106 et 258 dollars au cours des 10 premiers mois de 2014 – dans l'ensemble bien en deçà des pics enregistrés au cours de la période 2008-2010 (voir fig. XVII). Ces prix donnent à penser que cette substance est plus aisément accessible à des fins illicites actuellement que les années où un record avait été atteint. Cependant, le prix supérieur de l'anhydride acétique en Afghanistan comparé au marché licite international confirme que la demande illicite demeure forte dans ce pays.

Figure XVII. Prix de l'anhydride acétique au marché noir en Afghanistan, 2006-2014
(En dollars des États-Unis à prix constants)



Notes: Les valeurs représentent la moyenne non pondérée de tous les échantillons. Les barres d'erreur représentent la fourchette moyenne des prix illicites sur la base de la qualité supposée de l'anhydride acétique, qui ont été recueillis et déclarés à partir de mars 2012.

^a Les données pour 2012 portent sur la période de mars à décembre.

^b Les données pour 2014 portent sur la période de janvier à octobre.

191. En juin 2013, les autorités iraniennes ont saisi un envoi de 16 500 litres d'anhydride acétique à un poste de contrôle à la frontière avec l'Afghanistan⁴², qui était probablement la destination finale prévue. L'envoi provenait de Chine. Les Gouvernements chinois et iranien ont ensuite coopéré, échangé des informations et mené des discussions pour lutter contre le détournement et le trafic de précurseurs. La Chine a indiqué avoir saisi près de 95 000 litres d'anhydride acétique en 2013, soit cinq fois la quantité signalée pour chacune des trois années précédentes. Il s'agissait notamment d'une saisie de grande quantité lors d'une enquête sur le trafic d'anhydride acétique destiné à l'Asie occidentale, probablement pour fabriquer de l'héroïne.

⁴² République islamique d'Iran, Service du contrôle des drogues, *Drug Control in 2013*, p. 34, 39 et 40.

192. Des saisies d'anhydride acétique ont également été effectuées se rapportant à la fabrication de méthamphétamine. En mai 2014, les autorités guatémaltèques ont saisi 27 064 litres d'anhydride acétique, ainsi que d'autres substances chimiques, ce qui donne à penser qu'il existe un lien avec la fabrication de méthamphétamine. Au Mexique, les saisies d'anhydride acétique ont diminué, passant de 35 000 litres en 2012 à 7 600 litres en 2013.

193. Outre les pays mentionnés ci-dessus, les pays suivants ont également signalé des saisies de cette substance en 2013: Ukraine (1 664 litres), Belize (660 litres), Brésil (249 litres), Inde (242 litres), Fédération de Russie (8 litres), Canada (4 litres) et Pérou, Nouvelle-Zélande et Arménie (inférieures à 1 litre).

2. Utilisation de substances non inscrites et autres tendances de la fabrication illicite d'héroïne

194. Selon les données de l'ONUDC, après l'Afghanistan, le Myanmar serait le deuxième pays ayant la plus grande superficie de cultures illicites de pavot à opium et le deuxième producteur d'opium. Malgré le fait que l'essentiel de l'opium est transformé en morphine et ensuite en héroïne, il ne semble guère y avoir de saisies récentes d'anhydride acétique en rapport avec la fabrication d'héroïne. Cependant, en 2013, la Thaïlande a réalisé trois saisies de carbonate de sodium, d'une quantité totale de 1 160 kg, à proximité de la frontière du Myanmar. En 2012, la Thaïlande a saisi 2 840 kg de la même substance, également à proximité de la frontière avec le Myanmar.

195. L'acide acétique glacial n'est pas placé sous contrôle international mais figure sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée de substances non inscrites aux Tableaux établie par l'OICS en raison de son utilisation directe possible dans les laboratoires d'héroïne et pour dissimuler l'anhydride acétique de contrebande. Dans le cadre de l'opération Eagle Eye, les autorités afghanes ont confirmé que l'acide acétique était utilisé dans les laboratoires d'héroïne du pays, mélangé à diverses proportions d'anhydride acétique. En 2013, des jerrycans portant la mention acide acétique ont été découverts lors d'une enquête concernant la saisie d'une autre substance non inscrite en Afghanistan. En décembre 2013, le Gouvernement afghan a placé l'acide acétique, ainsi que le chlorure d'acétyle, le chlorure d'ammonium et le carbonate de calcium, sous contrôle national.

196. Le chlorure d'ammonium est une substance non placée sous contrôle, couramment utilisée pour extraire de la morphine à partir de l'opium. Ces dernières années, les saisies de chlorure d'ammonium sont devenues plus fréquentes. Pour le cycle de collecte d'informations de 2013, deux pays ont signalé des saisies de cette substance sur le formulaire D:

l'Afghanistan (près de 5,8 tonnes) et le Mexique (plus de 520 kg). Le Mexique a en outre signalé des saisies d'acide acétique (470 litres).

D. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'autres stupéfiants et substances psychotropes

1. Alcaloïdes de l'ergot et acide lysergique

Commerce licite

197. Les alcaloïdes de l'ergot (ergométrine, ergotamine et leurs sels) sont utilisés pour le traitement des migraines et comme produits ocytotiques en obstétrique, mais le commerce international en est relativement limité. Au cours de la période considérée, 17 pays ont envoyé des notifications préalables à l'exportation de 337 envois d'alcaloïdes de l'ergot, d'un total de 145 kg, vers 53 pays importateurs. Par ailleurs, trois envois d'acide lysergique, d'un total de 0,5 kg, ont été signalés.

Trafic

198. Pendant la période 2004-2013, des saisies d'alcaloïdes de l'ergot ont été enregistrées dans neuf pays et territoires. Trois d'entre eux – Australie, Chine et Espagne – ont signalé des saisies d'ergotamine sur le formulaire D pour 2013. Par ailleurs, l'Australie a saisi une très faible quantité d'ergométrine – l'unique pays à signaler des saisies de cette substance en 2013. Dans tous les cas, les quantités saisies étaient inférieures à 1 kg.

199. Des quantités limitées d'acide lysergique (inférieures à 1 kg) ont été saisies dans sept pays et territoires au cours de la période 2004-2013. Pour le cycle de collecte d'informations de 2013, seuls deux pays ont signalé de telles saisies. Après la quantité inhabituellement élevée (en termes relatifs) saisie en 2012, les autorités australiennes ont signalé une quantité comparable (523 grammes) en 2013, dans 249 cas: l'acide lysergique provenait du Canada (156 cas), des Pays-Bas (50 cas) et d'Espagne (43 cas). La Fédération de Russie est le seul autre pays à avoir signalé des saisies d'acide lysergique en 2013 (83 grammes).

2. Acide *N*-acétylanthranilique et acide anthranilique

Commerce licite

200. L'acide *N*-acétylanthranilique et l'acide anthranilique sont utilisés dans la fabrication illicite de méthaqualone, sédatif-hypnotique dont l'utilisation illicite est particulièrement fréquente dans certaines régions d'Afrique. Pendant la période considérée, deux pays exportateurs ont

envoyé des notifications préalables à l'exportation de deux envois d'acide *N*-acétylanthranilique, d'une quantité totale légèrement supérieure à 1 kg, à deux pays importateurs. En outre, on a dénombré 277 envois d'acide anthranilique, représentant 1 120 tonnes au total au cours de la même période.

Trafic

201. Les saisies d'acide *N*-acétylanthranilique ou d'acide anthranilique, qui ont toujours été peu fréquentes, interviennent à intervalles irréguliers depuis 2009. Pendant la période 2004-2013, 15 pays et territoires ont signalé des saisies de l'une de ces deux substances; 10 d'entre eux ont réalisé de telles saisies au moins une fois au cours de la période 2004-2008, et seuls 6 d'entre eux au cours de la période 2009-2013. La Chine a signalé avoir saisi une très grande quantité – près de 500 tonnes – d'acide anthranilique en 2013; sur le formulaire D, la seule saisie signalée pour ces substances en 2013 portait sur 6,5 litres d'acide *N*-acétylanthranilique au Qatar et une petite quantité (inférieure à 1 kg) d'acide *N*-acétylanthranilique, en Pologne.

202. En juin 2014, un laboratoire qui fabriquait de la méthaqualone à grande échelle a été démantelé dans la région de Durban (Afrique du Sud). L'OICS croit comprendre que de l'acide anthranilique, probablement détourné de sources locales, a été trouvé sur place. Aucune précision n'a été fournie et l'enquête est en cours. L'Afrique du Sud a signalé par le passé que de la méthaqualone, connue localement sous le nom de Mandrax, était fabriquée illicitement dans le pays.

E. Substances utilisées dans la fabrication de substances non placées sous contrôle dont il est fait abus

203. Les gouvernements ont également utilisé le formulaire D pour signaler des saisies de plusieurs produits chimiques pouvant être utilisés dans la fabrication de substances non placées sous contrôle dont il est fait abus, dont les nouvelles substances psychoactives. Outre les produits chimiques utilisés dans la synthèse des nouvelles substances psychoactives, les saisies signalées concernaient essentiellement le *gamma*-butyrolactone (GBL) et les précurseurs de la kétamine⁴³.

204. Le GBL est consommé comme tel, mais est également utilisé comme précurseur dans la fabrication illicite de l'acide

⁴³ Le GBL et le 1,4-butanédiol ont été évalués par le Comité d'experts de la pharmacodépendance de l'Organisation mondiale de la Santé en juin 2014 en vue de leur placement éventuel sous contrôle international.

gamma-hydroxybutyrique (GHB). Des saisies de GBL ont été signalées en 2013, essentiellement par des pays européens, à savoir la Belgique (5,5 litres), l'Estonie (81 litres en 13 incidents, provenant probablement des Pays-Bas et de Pologne), la Finlande (plus de 360 litres en 40 incidents), la Grèce (plus de 1 600 litres, 1 saisie), la Hongrie (6,3 litres), la Lettonie (5,6 litres en 5 opérations) et la Suède (55 litres en 3 incidents). Les Pays-Bas ont signalé les saisies les plus importantes: quelque 50 000 litres en 6 incidents. Des laboratoires de fabrication de GBL ont été signalés par la Fédération de Russie et plus de 400 kg de substance ont été saisis. En dehors de l'Europe, seuls les États-Unis ont indiqué avoir saisi du GBL: 285 litres au total. L'Australie a indiqué avoir saisi près de 9 kg de 1,4-butanédiol, autre précurseur du GHB. Par ailleurs, des saisies de GBL ont continué d'être signalées par l'intermédiaire de PICS en 2014; les quantités étaient généralement faibles, à l'exception des Pays-Bas, qui ont communiqué une saisie de 1 000 litres en février 2014.

205. La Chine a continué de signaler des saisies d'un précurseur immédiat de la kétamine, connu sous le nom commun d'"hydroxylimine". En 2013, près de 8 tonnes de cette substance ont été saisies, soit près du double de la quantité saisie en 2012. L'"hydroxylimine" est placée sous contrôle national en Chine depuis la mi-2008.

206. La Malaisie a indiqué une saisie de *N*-isopropylbénzylamine, qui peut être utilisée pour couper les cristaux de méthamphétamine ("ice"), car elle ressemble beaucoup à cette drogue.

V. Conclusions

207. Les rapports de l'OIICS sur les précurseurs visent à donner aux gouvernements une vue d'ensemble et une analyse détaillée de la situation du contrôle des précurseurs dans le monde, ainsi que des observations et recommandations pour prévenir le détournement des produits chimiques vers les circuits illicites et relever les derniers défis. Le présent chapitre s'appuie sur l'analyse réalisée par l'OIICS dans le chapitre II visant à informer les gouvernements et la Commission des stupéfiants des préparatifs pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2016.

208. L'application de la législation sur les précurseurs constitue un complément important étant donné que le système de contrôle existant, notamment sa composante réglementaire, a une capacité limitée pour traiter les séries de substances chimiquement proches et les substances sans utilisation/commerce légitime: l'inscription aux Tableaux se fait substance par substance, ce qui requiert d'inscrire chaque substance par son nom; et le concept de la lutte contre les détournements, reposant sur la prévention du détournement des circuits licites vers les circuits illicites au moyen de la

surveillance du commerce national et international, exige que les substances aient au moins une utilisation licite et qu'elles fassent l'objet d'un commerce. Étant donné que, de plus en plus souvent, ces conditions ne sont pas remplies par les précurseurs synthétiques, les dérivés et les intermédiaires récemment apparus, il importe d'envisager des approches permettant d'intervenir en cas de soupçon, sans exiger l'application de toutes les mesures de contrôle réglementaire qui pourraient surcharger tant les autorités que l'industrie. Des formules telles que "précurseurs immédiats" ou le renversement de la charge de la preuve, qui sont dans une certaine mesure également examinées en rapport avec les nouvelles substances psychoactives, permettraient de recibler les contrôles.

209. De plus, l'adoption d'approches ne s'appuyant plus sur la dénomination de chaque substance permettrait de préparer le système international de contrôle des précurseurs à affronter les défis futurs liés aux précurseurs des nouvelles substances psychoactives. Si certains de ces produits chimiques sont essentiels pour toute la série des substances psychoactives apparentées, d'autres, qui sont très spécifiques à certaines nouvelles substances psychoactives, ont souvent une série d'applications légitimes et/ou des volumes d'échanges importants. L'application des mesures de contrôle de la Convention de 1988 surchargerait le système de la même manière que ce que l'on observe actuellement pour les produits finals des nouvelles substances psychoactives et leur inscription aux Tableaux des conventions internationales relatives aux drogues.

210. Des solutions ont été identifiées et des outils pratiques sont disponibles. Cependant, il s'agit d'une question de volonté politique d'accepter que des détournements peuvent se produire à toutes les étapes de la chaîne de distribution et qu'il existe une responsabilité partagée de s'assurer que les systèmes de contrôle nationaux, qui représentent les différents éléments d'un système mondial interdépendant de contrôle des précurseurs, correspondent à leurs objectifs. Sont concernés, tous les pays dans lesquels des produits chimiques sont soit fabriqués, distribués à l'échelle nationale, utilisés, importés, exportés ou réexportés et les pays par lesquels transitent ces produits: autrement dit, presque tous les pays du monde. Il s'agit également d'une question de volonté politique d'équilibrer la libre circulation des marchandises et les considérations liées aux contrôles. L'objectif ultime du contrôle des drogues reste, avant toutes choses, la prévention efficace des détournements, et les saisies ne constituent en fait que des indicateurs de détournements réussis.

211. L'OIICS espère que la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2016 sera l'occasion de dégager le consensus nécessaire, au plus haut niveau, pour que le contrôle international des précurseurs soit adapté à 2019 et au-delà, et il exprime sa volonté d'y participer pleinement.